

# Le Sénat

Numéro 03  
mai 2009

Magazine de communication institutionnelle de la Chambre Haute du Parlement congolais



Le Président du Sénat  
Léon KENGO WA DONDO



Le Président de la République  
Joseph KABILA KABANGE



Le Président de l'Assemblée Nationale  
Evariste BOSHA

**2<sup>ème</sup> Congrès**

## Appel de J. Kabila à la mobilisation générale

Contrôle parlementaire :

Le Sénat exerce l'une de ses prérogatives constitutionnelles



Le Sénateur  
Pius ISOYONGO



Le Sénateur  
Jacques DJOLI



Le Sénateur  
Flore MUSENDU



Le Sénateur  
Florentin MOKONDA

**Budget de l'Etat et demandes sociales**

*Les Sénateurs dans la salle  
des Conférences  
internationales*



**Editeur**

Le Bureau du Sénat

**Directeur de publication**

Modeste Mutinga

*Rapporteur du Sénat*

**Rédacteur en chef**

Joseph Nkashama

*Chef de cabinet*

**Secrétaire de rédaction**

Dieudonné Tombe

*Conseiller en communication*

**Comité éditorial**

Modeste Mutinga

Joseph Nkashama

Dieudonné Tombe

Henri Buabua

**Conseil de rédaction**

Modeste Mutinga

Joseph Nkashama

Dieudonné Tombe

Henri Buabua

Joseph Bomba

Jean-Claude Mwembo

Michée Ntumba

Mimie Mutombo Yemwenyi

Emilie Kaswera

Feza Tambwe

**Opérateur de saisie**

Patrick Mupenda

**Crédit photos**

Kuhanuka Fumu Gilamba

Dieudonné Lokau Nkake

# SOMMAIRE

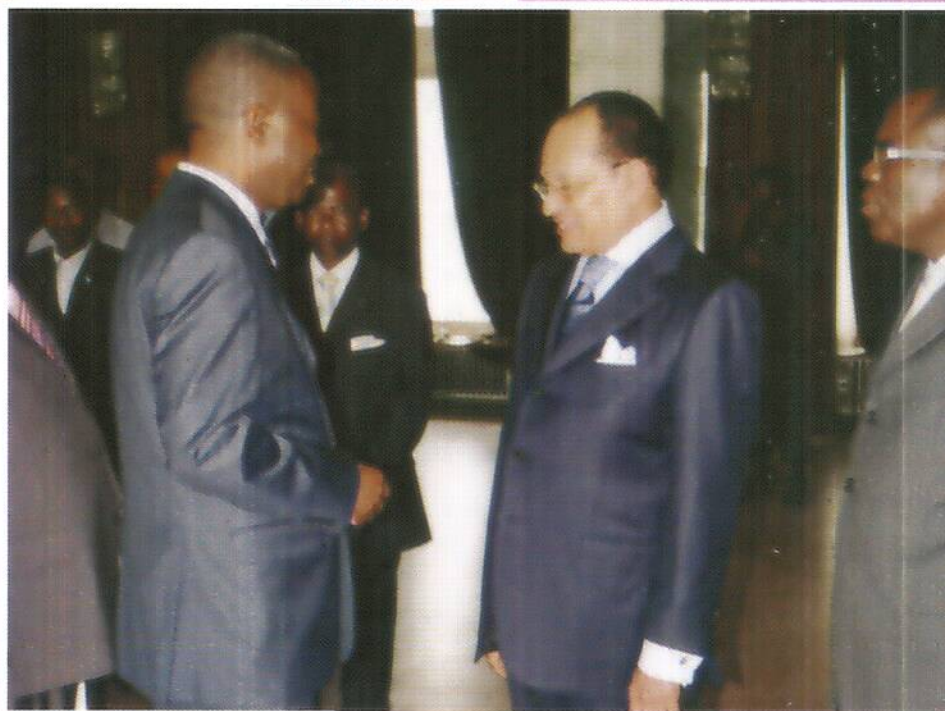
→ <b>Sommaire</b> .....	3
→ <b>L'éditorial du Président</b>	
▶ L'espoir est permis .....	5
→ <b>Deuxième Congrès</b>	
▶ Joseph Kabila mobilise la Nation .....	6
→ <b>Bloc-notes du Rapporteur</b>	
▶ Demandes sociales et budget de l'Etat .....	9
→ <b>Activités parlementaires</b>	
▶ Questions orales aux ADG de la Snel et de la Regideso .....	11
▶ La route Kolwezi - Solwezi divise les Sénateurs du Katanga .....	14
▶ Vingt mois après l'installation du Sénat .....	15
→ <b>Bonne gouvernance</b>	
▶ Le Sénat se remet en question .....	17
→ <b>Diplomatie parlementaire</b>	
▶ Le Sénat s'ouvre au monde .....	18
▶ L'action mondiale des parlementaires en RDC .....	21
▶ Les visiteurs de marque chez Kengo wa Dondo .....	24
→ <b>Budget 2009</b>	
▶ Les grands axes du budget 2009 .....	26
▶ De sombres perspectives .....	29
▶ Léon Kengo invite le gouvernement à entrer en programme avec le FMI .....	31
→ <b>Administration du Sénat</b>	
▶ Ignace Ndebo parle de la Caisse de Secours .....	33
▶ Les partenaires du Sénat se mobilisent .....	35
▶ RCPP: Martine Masika élue présidente .....	38
→ <b>Lu pour vous</b>	
▶ La crise ... et après, de Jacques Attali .....	40
→ <b>Assemblée Nationale</b>	
▶ Vital Kamerhe passe la main à Evariste Boshab .....	44
→ <b>Document</b>	
▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008 .....	46
▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de septembre 2008 .....	57
▶ Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire de décembre 2008 .....	59
▶ Discours de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la cérémonie de clôture de la session extraordinaire de décembre 2008 .....	60



Le Président de la République sur le perron du Palais du Peuple



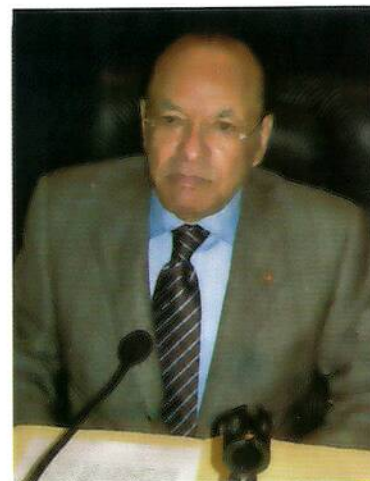
Le Président du Sénat (au centre) reçoit le Premier ministre A. MUZITO



Le Président KENGO salue les magistrats de la Cour suprême de justice



# L'EDITORIAL du Président



## L'espoir est permis

Deux événements majeurs ont dominé l'actualité pendant la période des vacances parlementaires. Il s'agit de la prestation de serment du Président élu des Etats-Unis, M. Barack Obama, et de la situation militaro-sécuritaire à l'est de notre pays.

Sur le plan international, l'investiture du nouveau président des Etats-Unis d'Amérique, le mardi 20 janvier 2009, a volé la vedette à toutes les autres informations. Qualifiée d'historique, la cérémonie de prestation de serment du 44ème Président, le premier Afro-américain à accéder au sommet du pouvoir dans la plus puissante nation de la planète, a été suivie en direct par des centaines de millions de téléspectateurs de par le monde, sans oublier les deux millions de personnes qui ont pris d'assaut les abords du Mall de Washington D.C.

Au même moment, la guerre qui a endeuillé le nord et le nord-est de notre pays prenait une autre tournure. Dans la Province Orientale, la coalition des armées congolaise, ougandaise et soudanaise traquait les rebelles ougandais. Dans leur débandade, ceux-ci ont semé la mort et la désolation sur leur passage. Des villages entiers ont été décimés et les survivants condamnés à l'errance dans la forêt.

Au Nord-Kivu, par contre, les dirigeants du mouvement rebelle en pleine implosion signent l'un après l'autre la

cessation des hostilités avec l'armée nationale et se disent prêts à intégrer les Forces armées de la République Démocratique du Congo. Le mouvement est suivi par d'autres groupes armés qui proclament leur volonté de joindre leurs forces à celles de la Nation pour mettre hors d'état de nuire les miliciens des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR). L'espoir d'une paix durable pointe à l'horizon si cette question est réglée dans l'intérêt de la RD Congo et du Rwanda.

Outre les conflits dans l'est, notre pays subit les conséquences de la crise financière internationale issue des prêts hypothécaires à risque aux Etats-Unis d'Amérique. Cette crise est ressentie dans notre pays jusque dans les villages les plus reculés. Chacun de nous a pu s'en rendre compte dans les contacts noués lors des dernières vacances parlementaires. Aujourd'hui plus qu'hier, il est difficile de répondre aux nombreuses demandes sociales de plus en plus pressantes.

Il est vrai que la gestion de l'Etat au quotidien revient à l'Exécutif, de par le principe de la séparation des pouvoirs. En tant que membres du Sénat, émanation des provinces, nous avons le devoir moral d'aider l'Exécutif à trouver des solutions aux difficultés que rencontrent nos bases respectives.

Nous avons pu mesurer l'étendue et la profondeur des problèmes qui assaillent l'arrière-pays. Voilà pourquoi,

au cours de cette session ordinaire de mars, nous ne devons pas nous contenter d'accomplir un travail législatif bien fait.

Par le contrôle de l'Exécutif, il nous faut aider les gestionnaires à rendre des comptes pour augmenter leurs moyens d'intervention et dépenser efficacement les ressources disponibles. Les impératifs de la bonne gouvernance, préalable à tout développement, nous imposent ainsi de nouvelles obligations.

En outre, le Sénat doit rechercher les voies et moyens pour l'organisation des sessions de formation destinées à renforcer les capacités managériales tant des administrations des assemblées provinciales que des députés provinciaux.

Nous aurons ainsi préparé la voie vers la mise en application de la décentralisation prévue dans les textes des lois que nous avons votées. Sans ces précautions, ce processus encore mal maîtrisé par le peuple, et même par certains de ses représentants, risque de déraiper jusqu'à mettre en péril l'unité et la solidarité nationales encore fragiles.

La session ordinaire de mars s'annonçant particulièrement laborieuse, nous invitons nos collègues à plus d'assiduité au travail, malgré les difficultés consécutives à la crise mondiale. ■

**Léon Kengo wa Dondo**

# Deuxième Congrès: Kabila mobilise la Nation

**L**e Chef de l'Etat a prononcé le samedi 13 décembre 2008, devant les deux Chambres du Parlement réunies en congrès, son 2<sup>ème</sup> discours sur l'état de la Nation.

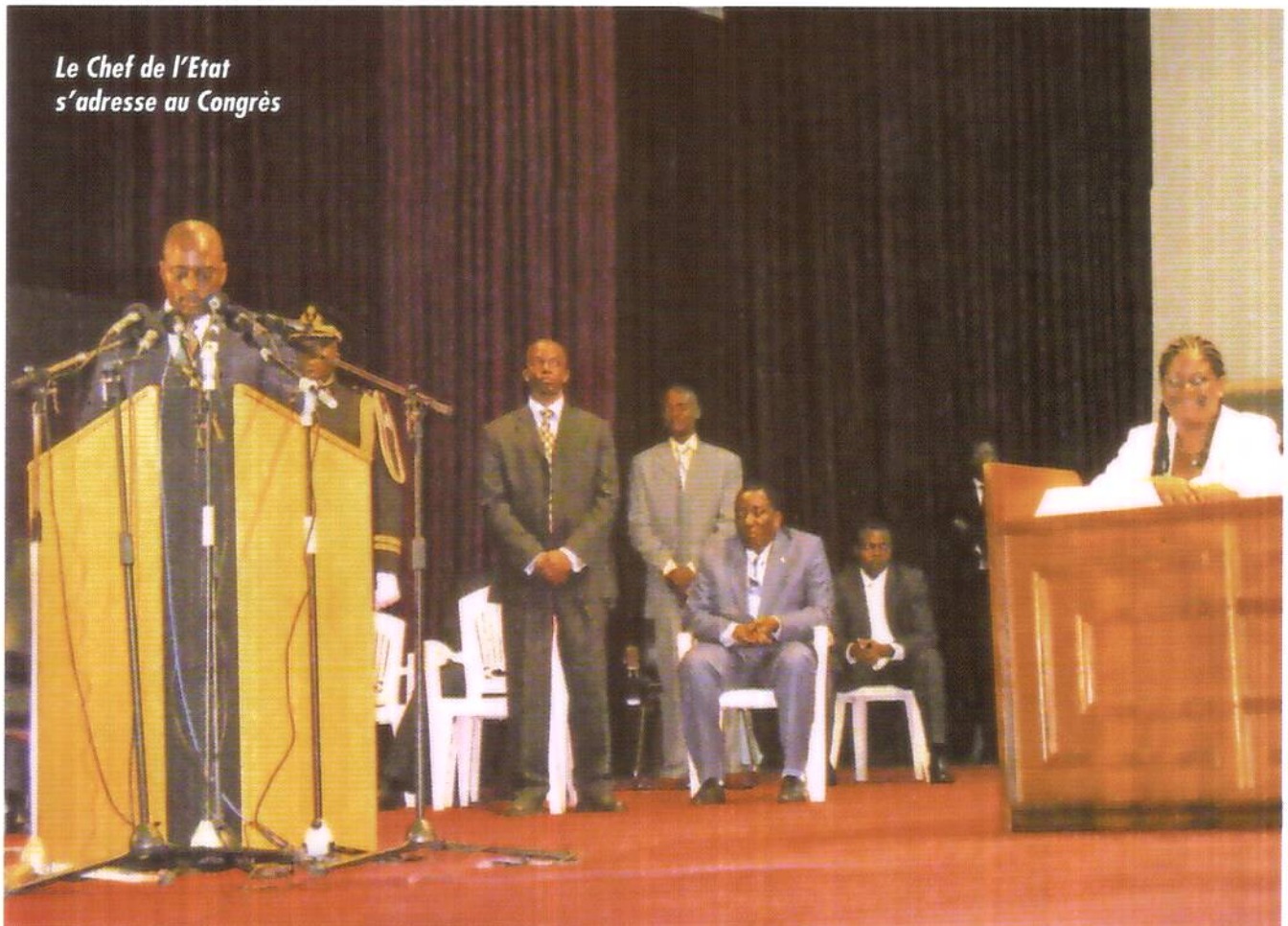
Au cours de cette communication politique, Joseph Kabila a rendu compte de la dégradation de la situation politico-sécuritaire de l'Est avant de faire mention de la tempête financière internationale qui a pris de court le système économique mondial.

Dans son mot de bienvenue, le Président du Congrès, l'Honorable Léon Kengo wa Dondo, a relevé que la tenue de ce deuxième Congrès, expression de l'attachement du Chef de l'Etat à la démocratie parlementaire, obéit aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 77 de la Constitution. Conformément à l'esprit et à la lettre de cette disposition, le Président de la République prononce une fois l'an, devant l'Assemblée Nationale et le Sénat réunis en Congrès, un discours sur l'état de la nation.

## Appel à la mobilisation générale

Au cours de ce deuxième rendez-vous, le mot d'ordre était la mobilisation tous azimuts, mais aussi l'ouverture aux Etats voisins dans le cadre des relations de bon voisinage à sauvegarder.

Vice-Président de la SADC et Président de la CEAC, Joseph Kabila a redit au cours de son adresse sa foi en la CEPGL conçue, en son temps, pour être un gage « de paix et de sécurité dans la région ».



*Le Chef de l'Etat s'adresse au Congrès*

# Deuxième Congrès: Kabila mobilise la Nation

(suite de la page 6)



*Au premier rang: des membres des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat*

Les réchauffements diplomatiques observés au courant de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2009 procèdent ainsi de cette volonté politique de paix, de bon voisinage et donc de coexistence pacifique.

## **Mobiliser pour transformer le Congo**

Dans un contexte global marqué par la crise financière, le Chef de l'Etat dont les efforts de pacification à l'Est donnent déjà des fruits a invité le peuple congolais à « protéger et défendre le plus grand héritage que nos ancêtres nous ont légué. Et cet héritage, c'est la République Démocratique du Congo, dans ses frontières du 30 juin 1960 ».

« La patrie en guerre a donc besoin du soutien et de la solidarité

de tous », a dit le Chef de l'Etat, visiblement favorable à une issue diplomatique de la crise de l'Est. « Notre diplomatie est en marche en vue de vider les contentieux réels ou supposés qui empoisonnent nos relations de coopération avec certains de nos voisins... Ce faisant, a-t-il lancé, nous allons réduire sensiblement l'espace de violences et de pillages dans la région ».

Artisan de cinq chantiers, le Chef de l'Etat a accordé tout au long de cette communication une place prépondérante à la reconstruction nationale. Sur ce terrain, un appel à la mobilisation générale a également été lancé afin de « donner à notre peuple des raisons d'espérer ».

Balayant d'un revers de la main les critiques les plus récurrentes

contre les 5 chantiers, l'Orateur a tourné en dérision « les incrédules par option avant de dresser un bilan à mi-parcours des réalisations du Gouvernement sous son impulsion.

Sur ce versant, la distribution des kits scolaires, le revêtement en dur des tronçons routiers Kinshasa-Kenge-Masimanimba-Kikwit, la construction de l'autoroute Kasumbalesa-Lubumbashi, l'acquisition de 11 brigades routières pour l'équipement de l'Office des Routes, la reprise des trafics ferroviaires Lubumbashi-Ilebo et Kalemie-Kindu, etc. sont des réalisations à impact visible.

Opposé à tout défaitisme, Joseph Kabila a fait savoir que présentés par leurs antagonistes comme une simple vue d'esprit, les 5 chantiers sont à percevoir sous leur vrai

# Deuxième Congrès: Kabila mobilise la Nation

(suite de la page 7)

jour comme un programme à la fois ambitieux et réaliste. Les 700 tracteurs agricoles qui, bientôt, vont contribuer à la mécanisation progressive de l'agriculture en témoignent. Ce secteur va d'ailleurs, à travers le Fonds d'Entretien Routier (FONER), trouver un allié de taille.

Partisan de l'auto-développement, l'Orateur a d'ailleurs relevé que l'économie congolaise en récession peut sortir de ce marasme –en dépit des anticipations pessimistes grâce à la capacité des Congolais à prendre en charge leur destin.

En clair, l'amélioration de notre vécu commun, la lutte victorieuse contre la pauvreté injustifiée des Congolais, l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit, le succès du processus de décentralisation dépendent du génie congolais.

## L'interpellation du pouvoir judiciaire

Attaché au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Président de la République qui a salué la qualité du travail abattu par le Parlement l'a exhorté à demeurer dans ses prérogatives législatives et de contrôle. Il a par ailleurs invité les Magistrats à poser des actes conformes à leur devoir, en toute indépendance.

Aux dires du Chef de l'Etat, seule



*Le Président de la République au Palais du peuple*

une magistrature réellement indépendante peut s'attaquer avec succès à la corruption, aux tracasseries administratives et policières, à l'insécurité juridique et surtout à l'impunité. Aux termes de cette adresse de plus d'une heure ponctuée d'applaudissements, le Président du Congrès et Président du Sénat a remercié le Président de la République pour son message qui, conformément à l'article 77 de la Constitution, n'a donné lieu à aucun débat.

Ce qui importe, désormais, c'est de lier la parole à l'acte pour sortir le pays de cette crise d'une ampleur exceptionnelle, avec son incroyable capacité de propagation. Le gouvernement doit, pour ce faire, aller au-delà des discours pour enclencher les mécanismes nécessaires à une

mobilisation réelle et optimale des ressources. Cette mobilisation de l'action va au-delà de la simple rhétorique politique.

De ce point de vue, le succès des activités de pacification et de réintégration en cours dans le Nord-Kivu manifeste à travers la reddition du CNDP l'existence des politiques effectives et efficaces qui, jusque-là, ont fait défaut. C'est sur ces politiques que le Chef de l'Etat aura, dans 9 mois, à rendre compte, pour la 3ème fois à la nation.

Conscient du fait que la démocratie a entre autres exigences de prendre à témoin le public, le Chef de l'Etat consent volontiers à se soumettre à ce rituel constitutionnel. ■

**Dieudonné TOMBE**



# Demandes sociales et budget de l'Etat

**P**ar suite du caractère extraverti de son économie, la RD Congo subit plus que d'autres pays les effets dévastateurs de la crise financière mondiale. Ses exportations, constituées principalement des mines et du bois, se sont drastiquement réduites en valeurs et en quantités.

Les rares entreprises qui exportent encore dans ce secteur n'osent plus investir davantage. Les coffres de la Banque centrale sonnent creux. Face au dollar américain et aux autres monnaies fortes, le franc congolais se déprécie de jour en jour. En l'espace de trois mois, il a perdu plus de 35 % de sa valeur.

Les prix s'emballent sur le marché. D'ailleurs ils ne sont plus affichés qu'en monnaies étrangères convertibles au taux du jour, pour éviter la valse des étiquettes. Le ministère de l'Economie ne sait plus où donner de la tête. Les décideurs se demandent s'il faut organiser un contrôle a priori ou se contenter de vérifications après coup.

Sur le plan social, l'érosion monétaire aggrave la misère de la population qui assiste,



impuissante, à l'effritement de son pouvoir d'achat. Dans notre fief électoral où nous avons passé les vacances parlementaires, les demandes sociales se font de plus en plus nombreuses. Les mêmes tristes réalités sont observées dans toutes les provinces.

Le budget de l'Etat voté par le Parlement à la va-vite en décembre dernier se trouve aujourd'hui largement dépassé. Le taux de change qui y était retenu, 585 Fc pour un dollar américain, est loin en deçà de celui qui se négocie sur le marché. A ce rythme, la barre de 1.000 Fc pour un dollar pourrait être franchie avant la fin de l'année en cours.

La Cellule économique mise sur pied par le gouvernement au début du mois de février a fait

*Sur le plan social, l'érosion monétaire aggrave la misère de la population qui assiste, impuissante, à l'effritement de son pouvoir d'achat. Dans notre fief électoral où nous avons passé les vacances parlementaires, les demandes sociales se font de plus en plus nombreuses. Les mêmes tristes réalités sont observées dans toutes les provinces.*

# Budget de l'Etat et demandes sociales

(suite de la page 9)



*Le personnel politique et administratif du Sénat*

illusion pendant un temps. Elle avait réussi à stopper l'envolée de la monnaie américaine jusqu'à ramener la parité au niveau de 640 Fc. Et puis, le roi dollar a repris son irrésistible ascension vers les cimes, laissant aphones les autorités monétaires. Il y a peu, le gouverneur de la Banque centrale, cheville ouvrière de cette cellule, a dû faire un aveu d'impuissance devant la descente aux enfers de la monnaie nationale. Bien plus, toutes les mesures d'encadrement préconisées par cette structure se sont révélées inefficaces pour sauver le franc congolais de la noyade.

Le collectif budgétaire annoncé par le gouvernement pour le mois d'avril constitue, à notre avis, une chance pour limiter les dégâts. Loin du bruit et de la fureur qui agitent actuellement la sphère politique, l'Exécutif devra saisir cette opportunité pour corriger les erreurs d'un montage réalisé dans la précipitation. Dans cet exercice, il réexaminera la part du budget réservée aux secteurs sociaux comme la santé,

l'éducation ou l'agriculture, dans le but de répondre aux demandes sociales toujours croissantes de la population.

Le gouvernement aura tort de se contenter de simples mesures cosmétiques. Il lui faudra user de beaucoup d'imagination créatrice pour opérer des réformes profondes destinées à contrer les effets pervers de la crise financière mondiale. L'ultime objectif étant de remettre le peuple au travail et surtout de soustraire l'économie nationale d'une trop grande dépendance extérieure.

Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie d'un quelconque repli sur soi d'un autre âge, dans un monde qui tend à se réduire aux dimensions d'un village planétaire. Mais plutôt d'empêcher le Congo, bien qu'impliqué dans la mondialisation, de s'enrhumer chaque fois que ses partenaires toussent. ■

**Modeste Mutinga**

***Le gouvernement aura tort de se contenter de simples mesures cosmétiques. Il lui faudra user de beaucoup d'imagination créatrice pour opérer des réformes profondes destinées à contrer les effets pervers de la crise financière mondiale. L'ultime objectif étant de remettre le peuple au travail et surtout de soustraire l'économie nationale d'une trop grande dépendance extérieure.***

# Questions orales aux ADG de la Snel et de la Regideso

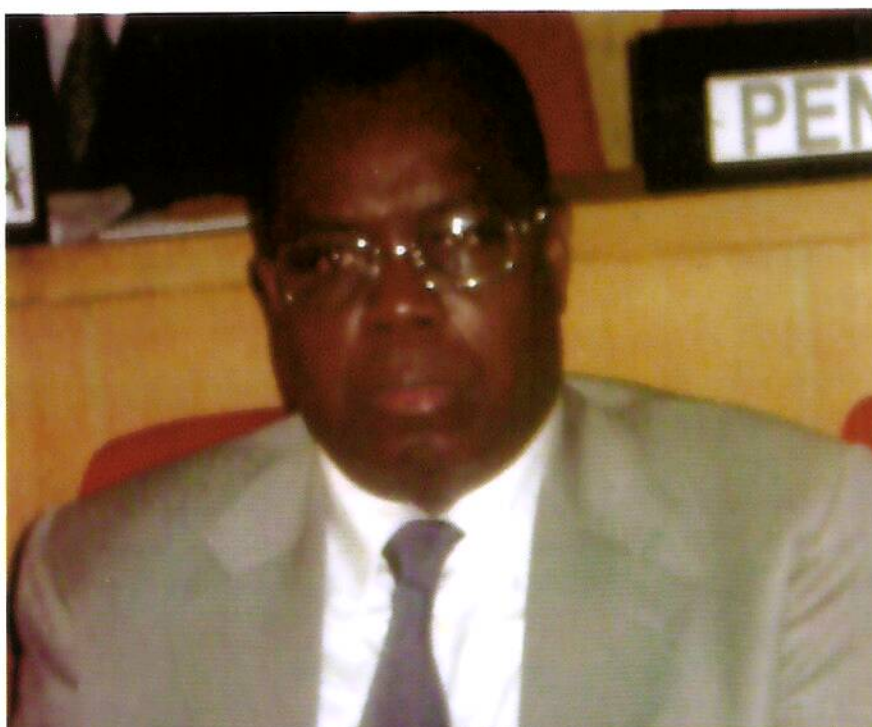
*Face aux plaintes maintes fois exprimées par les consommateurs et au constat vécu au quotidien dans les domaines de la distribution d'eau et du courant électrique, le Sénateur Florentin Mokonda Bonza a adressé deux questions orales avec débat aux Administrateurs Délégués Généraux de la Regideso et de la Snel, les invitant à rencontrer ses préoccupations qui sont par ailleurs celles de tous les consommateurs de ces produits vitaux.*

Oltre la prérogative de voter les lois, le Sénat exerce également une mission de contrôle sur le gouvernement, les entreprises publiques, les établissements et les services publics à travers des moyens suivants :

1. la question écrite ou orale avec ou sans débat non suivi de vote ;
2. la question d'actualité ;
3. l'interpellation ;
4. la commission d'enquête ;
5. l'audition par ces commissions .

Au courant de la dernière session extraordinaire, dans l'exercice de cette prérogative, le Sénat a adressé, par la bouche de l'Honorable Makonda Bonza Florentin (CD et alliés), deux questions orales, la première à l'ADG de la Regideso et la deuxième à l'ADG de la Snel.

Les deux questions portaient sur la problématique de la desserte d'abord en eau potable dans la ville de Kinshasa ainsi que



*Le Sénateur Florentin Mokonda Bonza, auteur des questions orales aux Adg de la Snel et de la Regideso*

dans la province Orientale, fief électoral de l'Honorable Makonda Bonza, et ensuite en énergie électrique.

En ce qui concerne la Regideso, le Sénat a fustigé la qualité médiocre de l'eau desservie ainsi que l'irrégularité de cette fourniture.

Cette situation a, selon le constat du Sénat, favorisé l'importation de l'eau minérale, la floraison

de petites usines par ailleurs non fiables de production d'eau, le gaspillage de devises, la survenance des maladies d'origine hydrique. Telles sont les conséquences de cette situation inexplicée.

A l'ADG de la Snel ont été adressés pratiquement les mêmes reproches d'une desserte insuffisante et irrégulière de l'énergie électrique.

# Questions orales à la Regideso et à la Snel

(suite de la page 11)

Alors que celle-ci devrait être un outil de développement, elle est par contre une source de soucis pour les entrepreneurs et les ménages. Ceux qui en ont les moyens recourent aux groupes électrogènes. Les coupures intempestives de fourniture de l'énergie électrique sont à la base des avaries des appareils électroménagers et de l'insécurité favorisée par les nuits noires en milieu urbain.

Les préoccupations de l'auteur des questions orales ont été enrichies par de nombreux collègues qui, pendant plus de quatre heures, ont stigmatisé ces problèmes de desserte d'eau et d'énergie électrique dans presque toutes les contrées de la République et la vétusté des équipements. En un mot, ils ont dénoncé la mauvaise gestion de ces deux entreprises publiques concernées.

S'agissant de la Regideso, il se dégage ce qui suit :

- Sur 94 centres existants: 60 sont en service, 34 sont hors service;
- Sur 21 millions d'habitants, 7 millions à peine ont un accès correct à l'eau;
- Sur 483.451 branchements existants, seulement 217.553 sont actifs. Ils ne représentent même pas la moitié qui fonctionnent encore à ce jour.

Le taux de couverture des services de distribution d'eau en



*Le Sénateur Léon Mondole Eso Libanza, membre de la Commission d'enquête à la Snel*

zones urbaines est tombé de façon vertigineuse à 35%, soit 7,3 millions d'habitants sur 21 millions.

Selon l'ADG de la Regideso, ces difficultés sont notamment dues aux raisons suivantes :

1. pillages de triste mémoire et destructions méchantes par les inciviques ;
2. conflits armés dont notre pays est le théâtre ;
3. pannes des équipements électromécaniques ;
4. précarité de la trésorerie de l'entreprise liée aux faibles revenus de la population et à l'accumulation de factures impayées des instances officielles ;

5. ruptures récurrentes dues au régime thermique.

Pour l'ADG de cette entreprise, la plus grande difficulté résulte du fait que depuis une quinzaine d'années, l'Etat congolais ne bénéficie plus de précieux apports financiers de ses principaux partenaires au développement. Ce soutien avait permis à la Regideso d'exécuter d'importants programmes pluriannuels d'investissement, de réhabilitation, de modernisation et d'extension des infrastructures.

Au regard de tout ce qui précède, la situation de distribution d'eau à Kinshasa et à l'intérieur du pays reste préoccupante.

En ce qui concerne la Snel, il a été dressé le même constat malheureux.

# Questions orales à la Regideso et à la Snel

(suite de la page 12)

Pour la ville de Kinshasa, en ce qui concerne le secteur de production :

- Sur 19 groupes installés :  
10 sont en service et 9 sont indisponibles dont 3 à Zongo, 2 à Inga 1 et 4 à Inga 2.

Pour la distribution, ce réseau est caractérisé par :

1. la vétusté des équipements compte tenu de l'âge d'installation (35 à 50 ans) ;
2. l'insuffisance de la maintenance et des révisions normatives, conduisant à la détérioration de la qualité de l'énergie ;
3. les interruptions intempestives de la fourniture

d'énergie due aux pannes des câbles moyenne et basse tension et aux avaries des transformateurs.

Il est d'autant plus triste que cet aveu est fait par l'ADG de la Snel lui-même. Il avance les raisons ci-après pour justifier cette situation :

- \* Erreur de conception et de mise en œuvre des équipements surtout d'Inga 2 (groupes 1 à 4) construits et mis en service depuis 1981.
- \* Insuffisance de la maintenance périodique des équipements par manque des moyens financiers qui, du reste, a occasionné l'arrêt de 4 groupes à Inga 2 , 2 groupes à Inga 1 et 3 à Zongo. Tous ces groupes néces-

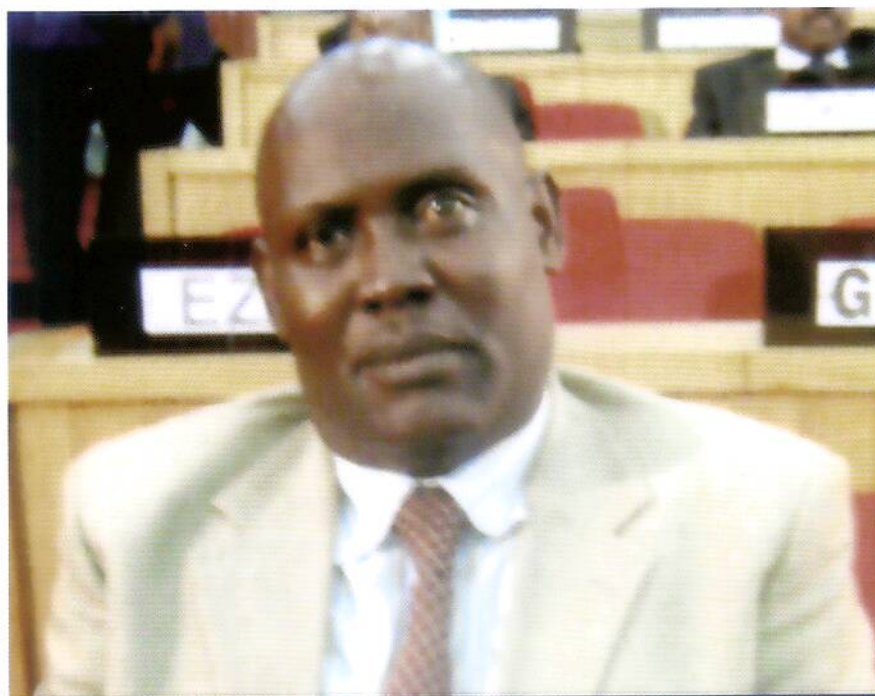
sitent une réhabilitation urgente dont le coût se chiffre à 442.000.000 \$. Montant que la Snel est incapable de déboursier sur fonds propres, car la situation financière de cette entreprise, comme celle du reste son secteur de production, de distribution et d'exploitation, est peu reluisante.

Jadis fleuron de l'économie nationale, porte d'entrée des devises, la Snel est confrontée actuellement à d'énormes difficultés de trésorerie. Elle est incapable d'assurer la réhabilitation des groupes de Inga 1 et 2 ainsi que de Zongo.

Pour l'AGD de la Snel, le niveau des recettes mobilisées reste faible suite à la rupture de fourniture de l'énergie au Zimbabwe et à l'Afrique du Sud, mais également suite à la rétention d'une partie non négligeable des créances de l'ordre de USD 1 milliard sur la clientèle intérieure.

L'état des lieux de cette entreprise est plus que préoccupant, situation qui a conduit la plénière du Sénat à diligenter une commission d'enquête au sein de cette entreprise. Les conclusions de cette commission, espérons-nous, apporteront toute la lumière voulue sur ce dossier. ■

**Me Henri Buabua  
Mimie Mutombo**



*Le Sénateur Boniface Balamage Nkolo, membre de la Commission d'enquête à la Snel*

# La route Kolwezi-Solwezi divise les Sénateurs du Katanga

**L**e Sénateur Musendu Flungu Flore (Centriste) a transformé en interpellation sa question écrite au sujet de la réhabilitation de la route reliant la ville de Kolwezi (RDC) à celle de Solwezi (Zambie). Le ministre des Infrastructures, travaux publics et reconstruction (ITPR), destinataire de la question, n'y avait pas répondu dans les délais.

Le Sénateur Musendu a constaté que malgré l'autorisation du ministre du ITPR, le lancement des travaux de réhabilitation de cette route, initialement prévu pour le mois d'avril 2008, n'avait pas encore connu un début d'exécution en janvier 2009, suite à l'interdiction du maire de la ville de Kolwezi faite à travers une déclaration radiodiffusée.

Cette situation, à son avis, porte préjudice aussi bien aux entreprises minières implantées à Kolwezi pour qui cette route constitue un véritable raccourci pour l'exportation des matières premières, mais aussi, pour les populations riveraines s'adonnant aux activités agropastorales.

Aussi a-t-il conclu son interpellation en invitant le gouvernement central, par le biais du Ministre



*Le Sénateur Flore Musendu Flungu*

des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction, à prendre ses responsabilités et à exercer réellement sa compétence constitutionnelle.

Cependant, cette conclusion n'est pas de l'avis de certains de ses collègues originaires du Katanga qui soutenaient qu'une telle attribution relève de la compétence du gouvernement provincial qui, sans refuser sa réalisation, ne lui accorde pas un caractère prioritaire par rapport à la route Kolwezi-Likasi-Lubumbashi, inscrite dans son programme triennal présenté devant l'assemblée provinciale lors de son investiture.

Pour ces Sénateurs, reconnaître au gouvernement central le pouvoir d'autoriser la réhabi-

litation de cette route d'intérêt local constituerait un empiètement dans les compétences du pouvoir provincial; et un tel conflit des compétences devra être résolu par la Cour Constitutionnelle.

Devant cette cacophonie et cet antagonisme entre Sénateurs du Katanga, la plénière du Sénat a suivi la voie de la sagesse en instituant une commission d'enquête dont l'un des termes de référence est de concilier les points de vue des uns et des autres avec la position aussi bien du gouvernement provincial que celle de l'Assemblée provinciale dont le Sénat se reconnaît être l'émanation. ■

**Henri Buabua  
Mimie Mutombo**

## La machine législative en marche

**D**e mai 2007 à janvier 2009, cela fait exactement vingt mois que le Sénat de la 3<sup>ème</sup> République est à l'œuvre.

De manière progressive, les Sénateurs signent leurs marques dans l'histoire législative du pays. Ainsi, les praticiens du droit se référeront un jour à la loi Mwamba Mushikonke, à la loi Luhonge, à la loi Djoli portant respectivement organisation, fonctionnement et composition de la Commission nationale des droits de l'homme, modification de l'article 5 du Code pénal congolais, livre 1er, et organisation et fonctionnement des entités territoriales déconcentrées.

### Droits de l'homme : loi Mwamba Mushikonke

Le Sénateur Mwamba Mushikonke (UDCL) s'est apesanti sur la problématique de l'institution d'une Commission nationale des droits de l'homme en RDC.

L'homme étant au centre de tout développement, seules les valeurs de respect de sa personne, de ses droits peuvent asseoir une démocratie digne de ce nom. Et accepter une telle préoccupation constitue un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, comme annoncé dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La CNDH en RDC est donc l'un des mécanismes indépendants institué pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Voici les grandes lignes de la loi ainsi promulguée :

- la mission et les attributions de la Commission ;
- la composition de ses membres ;
- les compétences de la commission ;
- les droits et obligations des membres de la commission ;
- le domaine de collaboration de la Commission avec les autres institutions.

La loi ainsi votée a été envoyée pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale.

### Territoriale : loi Djoli portant organisation et fonctionnement des entités territoriales déconcentrées

A la question de savoir quelles sont les entités dites déconcentrées, le Sénateur Jacques Djoli les énumère, conformément aux prescrits de la Constitution. Il s'agit du territoire, du quartier, du groupement et du village.

Par ailleurs, la loi énonce que le territoire est dirigé par un administrateur assisté de deux adjoints, tous nommés par le



Le Sénateur Mwamba Mushikonke (à gauche), auteur de la proposition de loi sur les droits de l'homme

# La machine législative en marche

(suite de la page 15)



*Le Sénateur Jacques Djoli Eseng'Ekeli, auteur de la proposition de loi portant organisation et fonctionnement des entités territoriales déconcentrées*

Président de la République. Ils sont cependant placés sous l'autorité du gouverneur de province afin d'éviter un hiatus entre le pouvoir central et le pouvoir provincial.

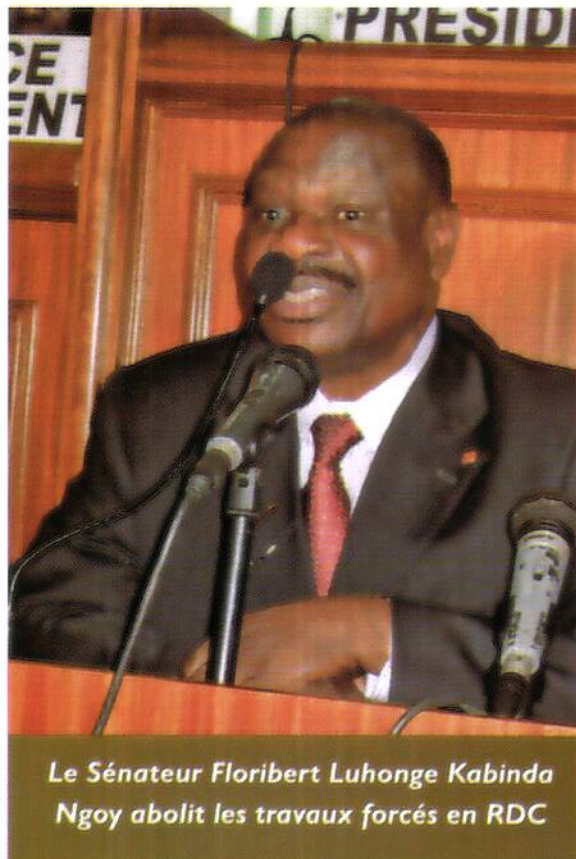
Le quartier est une subdivision de la commune. A sa tête se trouvent un chef du quartier et un chef du quartier adjoint, tous deux nommés par arrêté du gouverneur de province.

Communauté traditionnelle organisée sur base de la coutume, le groupement est dirigé par un chef de groupement reconnu par arrêté du gouverneur de province.

Enfin, le village est une communauté traditionnelle organisée sur base de la coutume et son chef est désigné conformément à celle-ci.

Suite à l'enrichissement de la loi Djoli par les Sénateurs, celle-ci a changé d'intitulé. Elle est devenue « loi portant fixation des subdivisions terri-

toriales à l'intérieur des provinces ». Cette loi qui boucle la série des lois sur l'organisation et le fonctionnement de la territoriale a été envoyée en seconde lecture à l'Assemblée Nationale qui l'inscrira sûrement au calendrier des travaux de sa



*Le Sénateur Floribert Luhonge Kabinda Ngoy abolit les travaux forcés en RDC*

session ordinaire de mars 2009. Le Sénateur Luhonge abolit les travaux forcés en RDC.

L'ancien Procureur général de la République, le Sénateur Luhonge Kabinda Ngoy (PPRD) qualifie d'infamante, d'inhumaine et d'aviilissante la peine des travaux forcés. Aussi s'est-il employé à proposer sa suppression de l'arsenal juridique congolais. Sort réservé à la chicotte et au fouet institués par le colonisateur belge.

L'adoption de ce texte permet à la RDC de se conformer à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'à d'autres instruments juridiques en matière des droits de l'homme.

L'article 1er de la loi Luhonge énonce ainsi la suppression de la peine des travaux forcés tandis que l'article 3 prescrit le remplacement de cette dernière par la peine de servitude qui la prévoyait jusqu'à ce jour.

La proposition de loi ainsi votée par le Sénat a, comme le stipule la Constitution, été transmise à l'Assemblée Nationale pour adoption en seconde lecture. ■

**Henri Buabua Ilunga**



# Le Sénat se remet en question

Outre la fonction législative, le Sénat assure le contrôle du gouvernement, des entreprises et services publics.

sur les rapports des assises parlementaires auxquelles avait été représenté le Sénat, sur les critères de désignation et la composition des dites délégations, sur l'intérêt de ces missions ainsi

Règlement financier du Sénat que le Bureau venait de lui soumettre a constitué une nouvelle étape dans la direction de la bonne gouvernance.

Quant à la gestion des missions à l'étranger, le Bureau a rappelé sa ferme promesse faite lors de son installation, de faire voyager tous les Sénateurs au cours de la présente législature. Aussi a-t-il fait le bilan de 81 Sénateurs sur les 108 qui ont déjà effectué à cette date au moins une mission à l'étranger.

Le Bureau a également signalé que le Sénat a adhéré librement, dans le cadre de la diplomatie parlementaire de représentation, à six organisations interparlementaires et à deux réseaux. Il s'agit de l'UIP, la SADC, l'AWEP, l'UPA, l'APF, l'APP/ACC-EU, le RFPF et le REFPAC.

Dans la transparence, le Bureau a indiqué les critères de désignation des Sénateurs en mission à l'étranger, l'intérêt de ces missions et leurs retombées. De nombreuses invitations reçues ont donné lieu à des visites officielles à l'étranger. C'est cela la diplomatie dite d'échange.

Pour clore le débat, l'Honorable Isoyongo a repris la parole pour apprécier les réponses que venait de lui fournir le Bureau.

Il a conclu en trouvant satisfaisants les éclaircissements fournis. Ainsi fut clos le débat. ■

**Henri Buabua Ilunga**



*Le Sénateur Pius Isoyongo Lofeta à la tribune*

Cependant, cette situation ne met pas le Sénat au-dessus de tout contrôle. Aussi, en dehors du contrôle externe qu'effectuerait la Cour des comptes, le règlement régissant le fonctionnement interne du Sénat prévoit des mécanismes d'un contrôle interne.

C'est ainsi que pour n'avoir pas, dans le temps réglementaire, rendu compte de sa gestion devant l'assemblée plénière, le Bureau du Sénat a été interpellé par le Sénateur Pius Isoyongo Lofete, qui a fait usage des prérogatives que lui confère l'article 187 du Règlement intérieur de la Chambre Haute.

Le Sénateur inquisiteur voulait obtenir des éclaircissements, de la part du Bureau, sur la gestion financière, les relations extérieures et interparlementaires. Il a voulu en savoir davantage

que leur coût financier. En sus, l'Honorable Isoyongo voulait que sa lanterne soit éclairée sur les recettes ainsi que les dépenses du Sénat.

Se soumettant aux exigences de la bonne gouvernance, le Bureau du Sénat s'est exécuté en fournissant des réponses claires et précises au questionnement du Sénateur Isoyongo.

Ces réponses du Bureau ont permis à l'assemblée plénière de constater qu'à son installation, celui-ci n'a pas trouvé un quelconque règlement financier établissant les procédures et instructions pour l'exécution de la dotation du Sénat. Ce qui avait justifié le recours jusque-là aux instructions gouvernementales générales relatives à l'exercice du budget de l'Etat pour les exercices 2007 et 2008. L'adoption par l'assemblée plénière du

# Le Sénat s'ouvre au monde

*La diplomatie parlementaire n'est plus, comme on a tendance à le croire, un domaine aux contours flous. Cet article lève un coin de voile sur le sens et la portée de cette diplomatie spécifique. Les audiences que le Vice-Président, Edouard Mokolo wa Mpombo, a accordées, dans ce champ qui relève de sa sphère de compétences, en constituent une illustration éloquent.*

En ce moment de la mondialisation et de la globalisation, nombre de parlements ont commencé à adapter leur mode opératoire à l'agenda international ; il y a partout une multitude d'activités institutionnelles dans les assemblées parlementaires internationales.

Quand, en septembre 2000, les Présidents des parlements se sont réunis à New-York pour leur toute première conférence mondiale, ils ont adopté une déclaration solennelle appelant à une plus grande participation des parlements aux affaires internationales.

Depuis, bon gré mal gré, les parlements sont partout amenés à débattre d'un agenda toujours plus supranational. Ils n'ont d'autre choix que de s'intéresser aux négociations multilatérales, ne serait-ce que parce que la responsabilité leur en incomberait directement quand viendrait le moment d'en transposer les résultats en droit interne.

Beaucoup de parlements au monde ont progressé plus ou moins dans l'adaptation de leurs procédures à l'agenda mondialisé du 21<sup>ème</sup> siècle, et presque tous ont entrepris de relever le défi de la diplomatie parlementaire dont le champ d'application s'étend à plusieurs domaines.

Face à la ruée vers la diplomatie parlementaire, le Sénat congolais ne pouvait demeurer en reste. Aussi s'est-il jeté dans l'arène pour s'impliquer dans les dossiers internationaux, conformément aux recommandations de la conférence du millénaire.

Objectif poursuivi : ouvrir le Sénat au monde. Cette orientation est manifeste à travers la participation des délégations de cette Chambre législative aux activités des organisations interparlementaires. Qu'il s'agisse des assemblées générales, des comités exécutifs ou des commissions spéciales instituées au sein de ces organisations, tout est fait pour faire entendre la voix de la RDC.

En raison de ses priorités et de ses moyens, le Sénat congolais s'est choisi des organisations où l'intérêt du pays serait prioritairement sauvegardé, et où le débat prendrait en compte l'émergence des uns et des autres. C'est ainsi qu'il s'est affilié à un certain nombre d'organisations et réseaux interparlementaires dont :

- L'Union Interparlementaire (UIP) ;



Des membres du corps diplomatique au Sénat

# Le Sénat s'ouvre au monde

(suite de la page 18)

- L'Assemblée Parlementaire Paritaire/ACP-UE ;
- L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ;
- L'Union Parlementaire Africaine (UPA) ;
- Le Forum Parlementaire de la SADC (SADC-PF) ;
- L'Association des Parlements Européens pour l'Afrique (AWEPA) ;
- Le Réseau des Femmes Parlementaires de l'Afrique Centrale (REFPAC) ;
- Le Réseau des Femmes Parlementaires de la Francophonie (RFPF).

A travers leurs participations à ces instances, les sénateurs ont certainement l'opportunité de s'épanouir par les contacts avec leurs collègues, mais aussi

de s'imprégner des réalités de la diplomatie parlementaire en ce qu'elle se nourrit aussi d'échanges d'expériences.

A tous ces forums, le Sénat a pris soin d'envoyer des personnes ayant le profil nécessaire pour participer efficacement à toutes les sessions qui ponctuent les différentes rencontres tenues dans le cadre de ces organisations interparlementaires.

Pour la 1<sup>ère</sup> année de cette législature, l'appartenance aux réseaux interparlementaires, la technicité, un certain équilibre fondé sur l'appartenance politique ou provinciale, le gender, etc. ont figuré parmi les critères de composition des différentes délégations. Dans ce processus, le Président du Sénat, porte-étendard de la diplomatie parlementaire, le Premier Vice-Président du Sénat, cheville ouvrière de cette diplomatie, les membres du Bureau, de même que les Honorables Sénatrices, ont joué un rôle de premier plan.

C'est le lieu de relever qu'aux termes de l'article 28 du Règlement intérieur du Sénat, les relations extérieures du Sénat relèvent de la compétence du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Sénat.

## Activités de l'Honorable Premier Vice-Président

L'Honorable Edouard Mokolo wa Mpombo a effectué plusieurs missions à l'extérieur dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Il s'est ainsi rendu successivement en Belgique, en Autriche, en République Sud Africaine, au Mexique, aux Etats-Unis, en Suisse, en Chine, en Côte d'Ivoire et en République du Congo. Sur ce même front, il a reçu en audiences, en 2008, plusieurs personnalités notamment :

1. la délégation sénatoriale belge composée de :
  - **M. Josy Dubié**, sénateur (Ecolo), FR ;
  - **Mme Els Schelfhout**, sénatrice (CD & V), NL ;
  - **Mme Hilde Vautmans**, députée (VLD), NL ;
  - **M. Georges Dallemagne**, député (CDH), FR ;

L'entretien a porté sur la coopération interparlementaire, spécialement sur le renouvellement de l'accord entre le Sénat congolais et le Sénat belge et sur les inquiétudes belges à propos de l'explosion des violences sexuelles en



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Edouard Mokolo wa Mpombo à qui revient la charge de la diplomatie parlementaire du Sénat

# Le Sénat s'ouvre au monde

(suite de la page 19)

RD Congo. La réalisation des 5 chantiers et la frustration de la population congolaise consécutive à la dégradation de la situation sociale ont été également évoquées. La sécurité juridique des investissements à l'aune des fonds Vautours (loi votée par le parlement belge, nécessité de mesures similaires par les pays africains) a également figuré au menu de cet échange.

2. la délégation du Sénat français composée de :

- **Michel Guerry:** sénateur des Français établis hors de la France ;
- **Michel Terro:** député du Rhône ;
- **Milca Michel-Gabriel:** attachée parlementaire ;

- **Alain Joly:** conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France en RDC.

L'audience a tourné autour de la conférence de paix dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, de la coopération parlementaire (groupe d'amitié), de l'organisation du sommet de la francophonie à Kinshasa.

3. la délégation des Sénateurs belges composée de :

- **Roelant du Vivrier François:** 1er Vice-Président ;
- **Dubié Josy:** 2ème Vice-Président ;
- **Zrihen Olga:** membre de la délégation ;

- **Huthinson:** député européen.

Les échanges ont tourné autour des violences faites aux femmes, des accords de partenariat économique avec la Chine, de la Conférence de Goma, du fonds Vautours et de la coopération interparlementaire en Afrique.

Enfin, le 1er Vice-Président du Sénat a également reçu en audience :

- **Wu Zexian,** Ambassadeur de la République Populaire de Chine en RDC, venu lui rendre une visite de courtoisie ;
- **Zoula Gustave,** Ambassadeur de la République du Congo, en une visite d'adieu ;
- **Pierre Somse,** Directeur Résident de l'Onusida en République Démocratique du Congo, qui était venu échanger avec lui sur les préparatifs de la séance académique de l'Onusida à l'intention des parlementaires congolais. Cette séance s'est effectivement tenue le 29 novembre 2008.

Ce sont ces voyages et audiences qui créent, développent et entretiennent l'image extérieure de la Chambre haute du Parlement Congolais. ■

**Joseph Nkashama  
Dieudonné Tombe**



**Le Président du Sénat  
accorde une audience à une délégation étrangère**

# L'action mondiale des parlementaires en RD Congo

L'Action mondiale des parlementaires (Parliamentarians for Global Action, PGA en sigle) a été créée en 1978 à Washington par des parlementaires de différents pays, afin de permettre une action concertée en vue de résoudre des problèmes globaux ne pouvant être résolus par un gouvernement seul.

La PGA est une organisation internationale de plus de 1300 parlementaires provenant de plus 121 Etats. Elle s'active par le biais d'actions concrètes dans le contexte de programmes spécifiques, dont la gestion politique est assurée par un Conseil d'administration de 15 membres.

Cette structure permet à l'Action mondiale de militer de manière efficace au niveau national, régional et international pour

atteindre son objectif qui est la promotion de la dignité humaine et la justice à travers trois secteurs de ses activités : Droit international et Droits humains, Paix et démocratie, ainsi que Développement durable, Santé et populations.

Concernant le Programme de droit international et Droits humains, les membres de PGA ont initié la ratification du Statut de Rome dans 61 des 106 Etats partis actuels de la Cour Pénale Internationale (CPI), parmi lesquels des Etats ayant le plus récemment rejoint la CPI : le Mexique, le Japon, Union des Comores, la République de Suriname et les Iles Cook.

Composé exclusivement de parlementaires élus, ce réseau dynamique de parlementaires élus démocratiquement s'appuie

sur l'autorité et le mandat émanant des circonscriptions de ses membres, en responsabilisant ces derniers. Cela donne à la PGA une plus grande autorité sur les questions politiques, vis-à-vis du pouvoir exécutif et vis-à-vis de la société civile.

C'est dans ce contexte et en collaboration avec la Ligue pour la Paix et les Droits de l'Homme (LIPADHO), une ONG congolaise, que la PGA a admis le Groupe national congolais le 03 juillet 2007 dans son Conseil d'Administration tenu à New York, sous la présidence du Sénateur belge Alain Destexhe, à l'époque Président de PGA. Le groupe national congolais, au moment de son admission, était composé de 17 membres dont le bureau se présente comme suit :

1. L'Honorable Député Emmanuel Adubango Ali, Président ;
2. L'Honorable Sénateur Pascal Kabeya Sabua, Vice-Président ;
3. L'Honorable Député Angèle Tabu Makusi, Trésorière ;
4. L'Honorable Député Emmanuel Bahati Vitsange, Secrétaire.

Ce comité a été mis en place à l'issue de l'Assemblée Générale



*Le Sénateur Pascal Kabeya Sabua (à gauche), Vice-Président du groupe national de PGA*

# L'action mondiale des parlementaires en RD Congo

(suite de la page 21)



**Le Sénateur Gaston Nkole Tshimuanga, membre du groupe PGA/RDC**

élective du 19 janvier 2008, tenue au Palais du peuple, dans la salle Kivu.

Les Sénateurs Eve Bazaiba Masudi, Gaston Nkole Tshimuanga, Jacques Mbadu Nsitu et Mwamba Mushikonke Mwamus sont aussi comptés parmi les membres de la PGA/RDC. Actuellement, la RD Congo compte 35 parlementaires au sein de la PGA. Les députés provinciaux qui expriment l'intention de devenir membres sont aussi acceptés. C'est pour cela que deux députés provinciaux congolais sont aussi membres. L'une de la circonscription électorale de Wamba et l'autre de celle de Mahagi dans la Province Orientale.

Il est à noter que la PGA/RD Congo a déjà participé à plusieurs activités du réseau au niveau international. Il y a, entre autres, la participation de la délégation congolaise aux 29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> forums internationaux successivement à Abudja en no-

vembre 2007 et à Saint Domingue en octobre 2008.

Le 30<sup>ème</sup> forum international avait coïncidé avec la 5<sup>ème</sup> Assemblée consultative parlementaire sur la Cour pénale internationale. C'était un cadre qui a permis aux parlementaires de tous les quatre coins du monde d'exprimer leur opinion critique à l'endroit du Procureur de la CPI en particulier, et des activités de la CPI en général. Outre les cinq députés présents à Saint Domingue, ces assises ont aussi été rehaussées par la présence des sénateurs Pascal Kabeya Sabua et Gaston Nkole Tshimuanga. De plusieurs résolutions adoptées à l'issue de ces assises, une s'est penchée sur la RD Congo.

Elle condamnait les exactions commises contre les populations par toutes les parties impliquées dans les conflits armés et appelait le Procureur à mener promptement les enquêtes à l'Est du Pays. Une semaine plus tard, le

Procureur fera un communiqué de presse à la Haye dans lequel il se déclarait préoccupé par la situation du Nord-Kivu.

La PGA / RD Congo a été aussi présente à New York, le 16 et le 17 juillet 2008 pour la Table ronde organisée en marge de la troisième biennale des Nations Unies sur les Armes légères et de petit calibre.

Plusieurs projets sont négociés avec l'Union européenne, la Hollande et la Belgique ainsi que d'autres partenaires pour la matérialisation des activités de la PGA en RDC. Un programme de sensibilisation sur la loi de mise en œuvre du statut de Rome est déjà financé et attend d'être exécuté par la première activité qui sera organisée en mars 2009 à Kinshasa. Il s'agit d'un séminaire national de renforcement des capacités sur la loi de mise en œuvre du statut de Rome de la CPI.

La PGA compte parmi ses anciens membres un grand nombre d'hommes et de femmes politiques de haut niveau, y compris certains premiers ministres et ministres d'État, des présidents de Commissions des finances, des affaires étrangères, de la santé et population et de défense des parlements ou des gouvernements.

Plusieurs membres de PGA sont amenés à quitter le Parlement pour des postes gouvernementaux au plus haut niveau. Par exemple, certains anciens

# L'action mondiale des parlementaires en RD Congo

(suite de la page 22)

*Plusieurs projets sont négociés avec l'Union européenne, la Hollande et la Belgique ainsi que d'autres partenaires pour la matérialisation des activités de la PGA en RDC. Un programme de sensibilisation sur la loi de mise en œuvre du statut de Rome est déjà financé et attend d'être exécuté par la première activité qui sera organisée en mars 2009 à Kinshasa. Il s'agit d'un séminaire national de renforcement des capacités sur la loi de mise en œuvre du statut de Rome de la CPI.*



*Le Sénateur Jacques Mbadu Situ (à gauche), membre du groupe de PGA/RDC*

membres ont occupé les postes de président de la république, notamment en Islande, au Botswana, Trinidad, Sierra Leone et Tobago ainsi que celui de vice-président en République Dominicaine. En outre, PGA assure, en sa qualité d'ONG, un lien entre les parlementaires et la société civile.

En République Démocratique du Congo, les actuels ministres de la Santé et de la Fonction publique sont des anciens membres de la PGA, Groupe national de la RD Congo.

Ce réseau des parlementaires mondiaux entretient aussi une collaboration extrêmement efficace avec certaines agences intergouvernementales, notamment le Secrétariat de l'ONU, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNIFEM, l'UNESCO, l'Agence intergouvernementale de la Fran-

cophonie, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et l'IDEA International, suivant le principe de favoriser les apports des acteurs du gouvernement et ceux de l'opposition, ainsi que de maintenir d'étroites relations de travail entre ses membres au sein de différents Comités parlementaires.

Le siège de PGA se situe à New York, à proximité de celui des Nations Unies avec lesquelles PGA s'affilie en tant qu'organisation à statut consultatif général auprès du Conseil économique et social (ECOSOC). Elle vient d'ouvrir récemment un bureau à La Haye, siège de la CPI, et dans d'autres institutions internationales dans le domaine du droit, de la justice, et du désarmement. ■

**Eloi Urwodhi Uciba**

# Des visiteurs de marque chez Kengo wa Dondo

**L**e Président du Sénat, l'Honorable Kengo wa Dondo, a accordé de nombreuses audiences aux personnalités d'horizons divers. Les membres du Bureau ont, chacun en ce qui concerne leur organisation interparlementaire, déployé d'intenses activités. Quand on y ajoute de nombreuses missions effectuées à l'étranger, l'on peut affirmer, sans peur d'être contredit, que la diplomatie parlementaire se porte bien au Sénat.

## Les audiences du Président

Léon Kengo wa Dondo s'est entretenu avec des diplomates, des envoyés spéciaux mais aussi des parlementaires en séjour en RDC.

L'audience accordée le mercredi 15 octobre 2008 à M. Pierre Jacquemot, Ambassadeur de France en RDC, a permis au diplomate français de dévoiler l'objet de cette visite de courtoisie survenue quelques jours après la présentation de ses lettres de créance. Il tenait à nouer des contacts avec Léon Kengo wa Dondo, dont le rôle joué dans l'histoire politique de la RDC a été mis en exergue par l'homme d'Etat français.

Le Président du Sénat a, en réaction à ces mots aimables,

indiqué que la France revêtait une importance particulière pour la RDC, deuxième pays francophone du monde. Le rôle unique joué par la France dans le processus de la refondation démocratique de la RDC a également été rappelé à son intention. Et ce, avant que le Président du Sénat ne redise sa foi dans l'issue de la guerre de l'Est au regard de la volonté politique manifeste dans le chef de tous les dirigeants de la Sous-région déterminés à échanger les ambassadeurs et à relancer effectivement la Cepgl.

Avec M. Nick Kay, ambassadeur de Grande-Bretagne, l'accent a été mis sur l'engagement du Royaume-Uni à accompagner non seulement dans les programmes de réforme de la police, de la justice, de la défense mais aussi à soutenir les activités de renforcement des capacités du Parlement et de la Société civile.

Les réformes courageuses que la RDC doit engager dans chacun de ces secteurs bénéficieront de l'appui renouvelé de la Grande-Bretagne, a par ailleurs indiqué M. Kay. Bien plus, son pays participera, de manière significative, à la réhabilitation des infrastructures non seulement à Kinshasa mais aussi dans les provinces de l'Est et du Bas-Congo.

En rapport avec la situation sécuritaire à l'Est, Léon Kengo

wa Dondo a redit «son souhait de voir la Cepgl renaître de ses cendres. A cet égard, l'ouverture des consulats à Cyangugu et à Gisenyi par la RDC, et à Bukavu et à Goma par le Rwanda, est une idée qui mérite d'être sérieusement explorée », a fait savoir l'homme d'Etat congolais.

Enfin, les deux hommes ont unanimement condamné, à la manière de Bernard Kouchner, les morts inutiles enregistrées dans les camps des réfugiés. Ils ont rappelé, à l'intention de leurs auteurs, que ces crimes sont imprescriptibles et que leurs auteurs rendront compte, tôt ou tard, de ces drames. La MONUC devrait, dans ces conditions, orienter davantage ses efforts vers la protection des populations civiles innocentes, ont-ils indiqué.

Avec Mr Johan Swinnen, ambassadeur de Belgique, la guerre de l'Est et l'appui au programme Amani qui mérite d'être renforcé- ont été au menu des entretiens. Ce programme, relèvera Kengo wa Dondo, constitue l'un des maillons importants du processus de pacification de l'Est de notre pays. Sous ce rapport, les deux interlocuteurs ont réaffirmé leur soutien aux recommandations de la Conférence de Goma et invité toutes les parties, principalement le CNDP, au respect des engagements pris.



# Des visiteurs de marque chez Kengo wa Dondo

(suite de la page 22)

« Pacta sunt servanda » a martelé le Président du Sénat.

Les préoccupations sécuritaires du Rwanda au regard de la présence à ses frontières des FDLR devraient être examinées, quitte au Président Kagame de mettre en place un mécanisme de réintégration, dans la société rwandaise, de ces fils égarés.

Enfin, pour les deux hommes d'Etat, le rétablissement des relations diplomatiques entre le Rwanda et la RDC et l'ouverture des consulats peuvent constituer des avancées significatives dans le rapprochement entre la RDC et le Rwanda.

Avec l'Ambassadeur des Etats-Unis, le Président du Sénat a évoqué la situation sécuritaire et humanitaire à l'Est du pays. Pour le diplomate américain, il était souhaitable, voire impératif, que toutes les personnes concernées par la crise de l'Est se rencontrent et se parlent.

A l'en croire, les FDLR constituent, plus que le CNDP, la principale cause de l'impasse politique à l'Est du pays. Kengo wa Dondo s'est fait, à l'occasion, le défenseur des résolutions de la Conférence de Goma qui doivent faire l'objet, en permanence, d'une évaluation responsable de la part du staff dirigeant du programme Amani.

Le Président du Sénat a aussi plaidé en faveur de l'appui à ce

programme fondé sur la pacification et le développement de l'Est dévasté de la RDC.

Le Président Kengo a enfin reçu Mme Françoise Duvail Bonnor et M. Dikpo, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, en

**Léon Kengo wa Dondo s'est entretenu avec des diplomates, des envoyés spéciaux mais aussi des parlementaires en séjour en RDC.**

**L'audience accordée le mercredi 15 octobre 2008 à M. Pierre Jacquemot, Ambassadeur de France en RDC, a permis au diplomate français de dévoiler l'objet de cette visite de courtoisie survenue quelques jours après la présentation de ses lettres de créance.**

présence des honorables Kakieng Nundwe et Balamage Nkolo.

La RDC doit reprendre sa place d'honneur au sein de l'Organisation de par sa qualité de membre co-fondateur, a fait savoir Mme Duvail, qui a relevé que la marche des institutions, spécialement celle des institutions délibérantes à tous les niveaux, était au centre

de cette visite de travail.

Réagissant à l'annonce faite par la délégation relative à la tenue, début 2009, d'un séminaire à l'attention des femmes parlementaires de la RDC, le Président du Sénat a pris acte de cette annonce et rassuré la délégation de la participation maximale de tout ce que le Sénat dispose de sénatrices à cette activité.

## Des visites d'adieu

Reçu par le Président du Sénat, le lundi 08 septembre 2008, l'Ambassadeur du Congo près la RDC, Gustave Pana Zoula, était venu faire ses adieux au Sénat avant son retour à Brazzaville.

Membre du CIAT, le diplomate congolais s'est félicité d'avoir pris part à tous les débats qui ont ponctué la vie politique congolaise, au cours de ces 10 dernières années.

En cette même journée, le Président du Sénat a reçu pour une autre visite d'adieu M. Ioannis Christofilis, Ambassadeur de Grèce, lui aussi arrivé fin mandat. Les deux hommes d'Etat ont mis à profit cette rencontre pour se livrer à un échange de vues sur la situation politico-sécuritaire de la RDC, avant de parler de la crise financière et ses répercussions sur les économies des pays en voie de développement. ■

D.T.K.

# Les grands axes du budget 2009

Pour la troisième fois consécutive, le projet de loi portant budget de l'Etat n'a pas été déposé par le Gouvernement dans les délais impartis. En effet, alors que la Constitution du 18 février 2006 exige que le projet de loi budgétaire soit déposé au Parlement au plus tard le 15 septembre, c'est dans le courant du mois de décembre 2008 que le projet du budget 2009 a atterri sur la table du Parlement.

Ce retard a eu comme conséquence la convocation, par le Président du Sénat, d'une session extraordinaire essentiellement consacrée à l'examen et au vote du budget 2009.

### Contexte général d'élaboration du budget

Il importe de signaler que ce budget est élaboré dans un contexte caractérisé par des turbulences persistantes aussi bien au niveau national qu'international.

Au plan interne, la surchauffe sociale manifeste à travers les mouvements de grèves, enregistrés notamment dans le secteur de l'enseignement et de la santé, est venue s'ajouter sur une situation politico-sécuritaire déjà alarmante à l'Est du pays.



*Le Sénateur Jonathan Bialosuka*

Au plan international, la crise financière internationale qui a secoué les principaux pays industrialisés a fini par étendre ses ondes de choc jusqu'à atteindre notre économie dont les principales recettes proviennent des exportations des matières premières.

L'impact non négligeable de cette crise économique internationale se fait même déjà ressentir sur les moyens à mobiliser en rapport avec l'exécution du budget 2009. Le changement brusque du contexte international a d'ailleurs obligé le Gouvernement à réviser ses prévisions de base afin de les adapter au contexte de récession.

En dépit de ce contexte défavorable, le budget de l'Etat de l'exercice 2009, disons-le à haute voix, a été élaboré dans le même cadre

qu'en 2008, celui de la poursuite de la mise en œuvre du document de stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté (DSCR) dont les principaux piliers sont exécutés à travers les programmes et projets sectoriels, résumés particulièrement pour 2009 dans le programme d'actions du Gouvernement dont les axes prioritaires sont :

- La promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la paix ;
- Le renforcement de la stabilité macroéconomique et de la croissance ;
- L'amélioration de l'accès aux services sociaux et la réduction de la vulnérabilité ;
- La lutte contre le VIH/SIDA ;

# Les grands axes du budget 2009

(suite de la page 26)

- La promotion de la dynamique communautaire.

Pour réaliser harmonieusement ce programme d'actions du gouvernement, les orientations de politique budgétaire pour l'exercice 2009 ont été arrêtées. Elles s'articulent autour d'un certain nombre d'axes :

C'est ainsi que dans le domaine politique, l'accent a été mis sur :

- la mise en œuvre de la politique de décentralisation en appliquant strictement les prescrits pertinents des lois votées dans leurs aspects surtout financiers ;
- l'organisation des élections locales ;
- la poursuite de la réforme de l'armée et de la police.

Dans le domaine économique, financier et monétaire, il a été pris en compte :

- la renégociation du programme formel avec les Institutions de Bretton Woods en vue d'atteindre le point d'achèvement afin d'obtenir l'annulation d'au moins 90% de la dette, gage de l'obtention des appuis budgétaires supplémentaires ;
- la rationalisation des dépenses et l'accroissement des recettes par la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales. L'application d'une politique monétaire

productive centrée sur le renforcement de l'indépendance de la Banque centrale et sur la transparence des opérations financières de l'Etat afin de limiter les déficits publics ;

- l'identification et l'appui aux secteurs porteurs de croissance, à savoir les mines, les télécommunications, l'agriculture ;
- la relance de la production agricole, l'élevage et pêche ;
- la promotion et le développement du microcrédit ;
- les réformes des secteurs miniers et forestiers ;
- la relance du secteur de l'énergie.

Dans le secteur social, enfin, le budget 2009 a mis l'accent sur :

- la réhabilitation des infrastructures de base ;
- l'amélioration substantielle de l'accès des populations aux soins de santé et à une éducation de qualité.

La matérialisation d'un tel programme d'actions a débouché sur le vote d'un budget réaliste assis sur une capacité de mobilisation des ressources propres d'abord et extérieures ensuite et enfin par une allocation rationnelle et efficiente de celles-ci.

Ainsi, le budget de l'exercice 2009 a été évalué sur base des agrégats macro-économiques ci-dessous :

- taux de croissance du PIB : 5,8%
- déflation du PIB: 9,1%
- taux d'inflation fin période: 15 %
- taux de change moyen : 585 FC/ USD
- taux de change fin période: 611 FC/ USD
- PIB nominal (en milliards de FC) : 7.760

Ainsi qu'il apparaît, pour l'exercice 2009, le budget de l'Etat a été arrêté en équilibre à 2.922.393.815.447 FC représentant 37,7% du PIB et un taux d'accroissement de 64,1% par rapport au budget de l'exercice 2008.

Les recettes propres s'élèvent à 1.597.859.336.224 FC soit 54,7%, tandis que les recettes extérieures à 1.031.418.229.423 FC, soit 35,3% des recettes totales et à 293.086.249.850 FC des recettes des provinces, soit 10% des recettes totales.

Les recettes courantes sont constituées de manière suivante :

- OFIDA : 588.500.000.000 FC
- DGI : 576.574.312.145 FC

# Les grands axes du budget 2009

(suite de la page 27)

*Il importe de signaler que ce budget est élaboré dans un contexte caractérisé par des turbulences persistantes aussi bien au niveau national qu'international.*

*Au plan interne, la surchauffe sociale manifeste à travers les mouvements de grèves, enregistrés notamment dans le secteur de l'enseignement et de la santé est venue s'ajouter sur une situation politico-sécuritaire déjà alarmante à l'Est du pays.*

*Au plan international, la crise financière internationale qui a secoué les principaux pays industrialisés a fini par étendre ses ondes de choc jusqu'à atteindre notre économie dont les principales recettes proviennent des exportations des matières premières.*

- DGRAD : 295.868.146.066 FC

- Pétroliers producteurs : 136.946.878.013 FC.

Les dépenses de l'exercice 2009 qui sont équilibrées avec les recettes s'élèvent à 2.922.393.815.447 FC répartis comme suit :

- Dettes publiques et frais financiers : 369.460.569.622 FC

- Dépenses du personnel : soit 20,5%

- Biens et matériels : 46.066.847.587 FC soit 0,09 %

- Dépenses de prestation : 61.411.785.666 FC soit 2,9%

- Transferts et interventions de l'Etat : 891.902.640.765 FC soit 30,5%

- Dépenses d'équipement : 212.547.570.448 FC soit 7,3 %

- Dépenses de construction à réfection : 741.574.348.421 FC soit 25,4%

De ces dépenses totales, 90% sont absorbées par le pouvoir central et 10% pour les provinces. En rapport avec ce budget, quelques observations particulières méritent d'être épinglées à ce stade. Elles se rapportent notamment :

- à la surestimation des re-

cettes extérieures alors que jusque fin octobre 2008, nos partenaires n'ont pu libérer que 13% de ce qu'ils ont promis ;

- à l'affectation déséquilibrée des dépenses entre les provinces ;

- à la non prise en compte des effectifs de la crise financière internationale, ce qui a entraîné au départ plusieurs agrégats macroéconomiques entre le gouvernement, le FMI et le Parlement ;

- à la sous-estimation des recettes qui ne cadrent pas avec la réalité de notre économie ;

- au dépôt tardif du budget au Parlement, ce qui ne donne pas aux parlementaires le temps suffisant de légiférer en conséquence ;

- à l'absence de la reddition des comptes de l'exercice 2008 afin de bien évaluer l'exécution du budget 2008 et en tirer les conséquences qui s'imposent.

Dans tous les cas, l'exécution de ce budget soulève plus de questions que de réponses en raison de la morosité qui caractérise son contexte d'élaboration et de mise en exécution. ■

**Jonathan Bialosuka Wata**  
Sénateur

# De sombres perspectives

**L**e budget 2009 s'inscrit, selon le Gouvernement, dans l'élan de la relance effective de l'économie amorcée depuis l'avènement des institutions issues des élections.

Taxé d'irréalisme par l'opposition, ce budget vient consolider, clame-t-on sur toutes les latitudes, les efforts de bonne gouvernance engagée par le Gouvernement depuis quelques années. Instrument de gestion économique, le budget 2009 ne suscite pas, à l'analyse, beaucoup d'optimisme. Pas plus que les précédents qui ont été exécutés de manière peu orthodoxe.

A cet effet, la question en RDC n'est pas d'affirmer que le budget est en constante augmentation depuis près de 10 ans, mais de savoir si cette évolution progressive rime avec la croissance, la bonne gouvernance et la justice distributive.

Elaboré et promulgué dans un contexte de crise financière internationale, la loi de finances 2009 repose sur un cadrage macroéconomique instable et voire incertain. Rien que le taux de change suffit pour le faire implorer en dépit des mesures monétaires décrétées ça et là par le Comité de politique monétaire de la Banque Centrale.

Le manque à gagner que le gouvernement continue d'enregistrer, en termes des recettes propres, depuis le dernier semestre de l'année 2008, n'incite pas à l'optimisme.



*Le Président du Sénat en conversation avec le gouverneur de la Banque centrale du Congo, Jean-Claude Masangu (à droite)*

Caissière de l'Etat et Conseillère du Gouvernement en matière de politique monétaire, la Banque Centrale du Congo a presque déjà tiré la sonnette d'alarme en annonçant dans la dernière livraison de « Notes de conjoncture » que la RDC est, sans surprise, entrée en récession. « Comme toutes les autres économies du monde, le fléchissement de la croissance économique des principaux paramètres s'est traduit par le repli de leur demande constitué de leurs importations (nos exportations) et de leurs investissements tant directs que de portefeuille (...) la conséquence prévisible de cette situation reste le ralentissement de la croissance économique en raison de la baisse aussi bien de l'activité de production intérieure que de la demande intérieure, tant privée que publique, dépendant de ces investissements (.....) La

période de juin à décembre 2008 a ainsi été marquée par la récession », lit-on dans cette publication éditée par l'Institut d'émission.

Que dire dès lors du service de la dette et de ses effets pervers sur une économie congolaise en récession ? Que faire dans ce contexte où l'arrogance et la suffisance des uns risquent de conduire à l'écrasement des autres c'est-à-dire des milliers de sans voix, victimes hier du néocolonialisme et aujourd'hui de la civilisation de l'anti-frère ?

## Pour la sanction et la justice distributive

Le Gouvernement devrait donc, tout en mobilisant les services d'assiette, interioriser les critiques qui fusent de toutes parts en rapport avec la gestion prédatrice de notre patrimoine commun :

# De sombres perspectives

(suite de la page 29)

la RDC. Fils de notre peuple et solidaires de son destin, les Evêques catholiques n'ont pas cessé de rappeler que « dans notre pays, autant chez les Congolais que chez les partenaires de la Communauté internationale, la corruption a atteint des proportions aussi inquiétantes qu'insupportables. Cela interpelle notre cœur de pasteur. Aujourd'hui, tous les services se monnayent et s'achètent en bonne conscience. Même ceux qui se disent chrétiens ne se gênent plus

à monnayer des décisions, des discours politiques, économiques, judiciaires, voire académiques. Au temps de la vigne de Nabot, l'argent achète tout et le pauvre se fait dépouiller de ses biens ».

Les bilans d'autosatisfaction dressés par les différents mandataires ne suffisent pas à rassurer une opinion publique scandalisée, au jour le jour, par l'arrogance, la suffisance et l'enrichissement à moindres frais de ses dirigeants.

Dans ce contexte caractérisé par le laisser-aller, ce ne sont pas les séminaires organisés tant par les régies financières que par les ministères du Budget et des Finances qui vont subitement transformer le vécu de tous.

Il faut aller au-delà des matières généralement inscrites à l'agenda de ces ateliers : passation des marchés publics, constatation, liquidation et recouvrement des taxes, contrôle et suivi de l'exécution du budget, principes généraux de l'administration fiscale, douanière et/ou budgétaire etc. pour mettre effectivement ses savoirs au service du bonheur général.

Agir autrement, c'est tourner autour du pot.

Sous ce rapport, l'orthodoxie dans l'exécution du budget passe par une lutte acharnée contre la corruption devenue le cadre général de vie et d'action socio-politique en RDC. Il est donc temps que les parquets à tous les niveaux mettent en branle les dispositions pertinentes du Code pénal pour réprimer toutes les infractions commises par les partisans de la privatisation de l'Etat.

Ça s'appelle user de la plénitude de l'action publique pour arrêter sinon renverser les sombres perspectives qui pointent dangereusement à l'horizon. ■

**Dieudonné Tombe**

## Budget 2009: quelles innovations !

*Pour le Ministre du Budget, visiblement fier du travail accompli, le budget 2009 est innovateur à plus d'un titre. Dans son exécution, une certaine orthodoxie sera observée, prévient Michel Lokola, qui a également affirmé que les pertinentes remarques formulées par le Sénat vont être impérativement prises en compte à tous les niveaux de l'exécution de cette loi des finances.*

*La réduction des écarts salariaux, la fiscalisation des revenus des ministres, des députés, des sénateurs, des ADG et mandataires, celle des revenus du personnel politique à tous les niveaux, la prise en charge de la fiscalité pétrolière, le renforcement des dépenses sécuritaires, l'introversion du budget et même l'uniformisation des salaires des fonctionnaires figurent parmi les nouveautés du budget 2009. Les 5 chantiers, pilier de l'ensemble des politiques publiques, seront menés grâce à ce budget.*

*Les sombres perspectives de l'économie mondiale et leur incidence sur les cours des matières premières vont certainement entraîner une baisse drastique des recettes dans ce secteur qui, depuis l'avènement de l'Etat indépendant du Congo, est toujours considéré comme la principale mamelle nourricière de l'Etat. D'où la nécessité d'un correctif budgétaire, c'est-à-dire d'une loi des finances rectificative après évaluation à mi-parcours.*

*Dans l'entendement du Ministre du Budget, le principe de la prudence va désormais présider à l'articulation de la politique budgétaire du Gouvernement en cette année 2009. Qu'à cela ne tienne, ce budget est plus ou moins équilibré comme relevé ci-dessus. Une enveloppe de 100 millions de dollars est même prévue en appui à l'organisation des élections municipales et locales.*

*Mais que représentent toutes ces belles perspectives si elles ne sont pas suivies d'une politique transparente, cohérente, et rationnelle de recouvrement des recettes au niveau des régies financières ? Sur ce versant, le ministre n'a pas donné suffisamment de garanties quant à la manière dont le gouvernement entend combattre la corruption, les abus de pouvoir, l'enrichissement sans cause et le trafic d'influence qui sapent, depuis des années, tous les efforts de mobilisation des recettes de l'Etat dans ce pays. De ce point de vue, il n'est pas excessif de parler de perspectives sombres et même très sombres.*

# Léon Kengo invite le gouvernement à entrer en programme avec le FMI



*Le Président du Sénat*

**L**undi 16 mars 2009, le Sénat a signé la rentrée parlementaire dans la salle des conférences internationales où il tient habituellement ses séances plénières. Dans son allocution d'ouverture de la session ordinaire de mars, le Président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, a notamment invité le gouvernement, dans le cadre des négociations que ce dernier compte débiter avec le Fonds monétaire international (FMI) au courant du mois de mars en cours, à conclure un programme formel triennal avec cette institution de Bretton Woods.

Léon Kengo est convaincu que cette « action contribuera à catalyser d'autres appuis financiers de la part de nos partenaires extérieurs, et à conforter nos réserves en

devises ». Appuis considérés par le Président du Sénat comme indispensables pour faire face à la crise financière mondiale qui frappe de plein fouet l'économie congolaise encore trop fragile.

Sinon, les programmes d'aide annoncés au budget de l'Etat et à la balance des paiements par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires extérieurs risquent de ne pas atteindre les objectifs fixés.

Parmi d'autres recommandations formulées par le Président de la Chambre haute du Parlement, figurent l'assainissement de l'environnement économique que devra poursuivre l'Exécutif, ainsi que la mobilisation des ressources internes.

L'ancien Premier ministre qui, en cette qualité, a dû dans un passé pas très lointain faire face à des crises semblables, sait de quoi il parle. Voilà pourquoi il n'a pas hésité dans son discours à lancer une mise en garde aux gestionnaires au quotidien de la chose publique. « De nombreux pays montent des stratégies de sortie de crise », a-t-il affirmé. « Ils envisagent des mesures concrètes à court et moyen termes pour venir au secours des secteurs d'activités les plus touchés. Si notre pays ne s'assume pas dès à présent », prévient-il, « cette crise va aggraver davantage la situation de précarité dans laquelle vivent déjà nos populations ».

Si l'appui extérieur est indispensable pour sortir le pays du bourbier, Kengo wa Dondo pense toutefois qu'il faut « mobiliser toute

# Léon Kengo invite le gouvernement à entrer en programme avec le FMI

(suite de la page 31)



*Le Bureau du Sénat*

*Si l'appui extérieur est indispensable pour sortir le pays du borbier, Kengo wa Dondo pense toutefois qu'il faut « mobiliser toute notre expertise en misant d'abord sur l'ingéniosité du peuple congolais ». En d'autres termes, personne ne viendra faire notre bonheur à notre place, comme aimait à le répéter un homme politique qui a tiré sa révérence il y a quelques années .*

notre expertise en misant d'abord sur l'ingéniosité du peuple congolais ». En d'autres termes, personne ne viendra faire notre bonheur à notre place, comme aimait à le répéter un homme politique qui nous a quittés il y a quelques années. A nous donc de nous organiser, dans tous les secteurs de la vie nationale. Les apports extérieurs viendront comme un supplétif.

La réforme des entreprises publiques visant à faire de celles-ci des foyers de richesse constitue un autre levier à manipuler dans la lutte pour une sortie de crise sans grande casse. Le Parlement a rempli sa part de contrat en votant à cet effet une série de quatre lois que le Président de la République a promulguées en juillet 2008. Les mesures d'application de ces lois continuent par contre de se faire attendre alors qu'elles auraient dû intervenir dans les trois mois de leur promulgation.

Les conséquences de cette défaillance gouvernementale sont connues. Le pays ne pourra pas

bénéficier des effets des mesures économiques contenues dans ces lois. Les canards boiteux parmi ces entreprises publiques, la grande majorité, le resteront et continueront à demeurer une charge pour le trésor public au lieu de contribuer à donner des moyens de sa politique à l'Etat.

Les investisseurs, ce gibier peureux selon le mot de Kengo wa Dondo lancé il y a quelques années, hésitent à risquer leurs capitaux tant que le climat des affaires ne sera pas assaini dans le secteur de leur choix.

Et pour clore ce chapitre, le Président du Sénat a encore prodigué de sages conseils au gouvernement en ces termes : « Il appartient au gouvernement, chargé d'exécuter la politique générale de la nation, de réaliser ces réformes en effectuant des choix prioritaires dans le respect des conditions et de la procédure comminées par les quatre lois ». ■

**Joseph Nkashama.**



# Ignace Ndebo parle de la Caisse de secours

Le Président du Sénat a institué, par sa décision N°13/CAB/PDT/SENAT/YKLI/2009, un fonds d'assistance pour le personnel du Sénat dénommé « Caisse de Secours ». Le Magazine « le Sénat » lève, à travers les lignes ci-dessous, un coin de voile sur l'objet et le fonctionnement « de cette structure finalisée vers le bien-être social du personnel », selon le juste mot de l'Honorable Ignace Ndebo, Questeur Adjoint du Sénat.



Honorable Ignace Ndebo Akanda,  
Questeur-Adjoint du Sénat

**Hon. Ndebo :** L'article 2 de la décision portant création et organisation de la Caisse de Secours indique que cette caisse a pour objet d'accorder des prêts et des avances sur rémunération aux agents butés aux problèmes sociaux : accèdent donc à ce fonds, les membres du personnel contraints à faire face aux frais scolaires, aux garanties locatives, frais d'entretien ou de réparation, frais funéraires et scolaires.

D'autres circonstances heureuses qui ponctuent l'existence humaine telle que la première communion, les collations de grades, explique le Sénateur, peuvent aussi justifier l'accès à ce fonds.

**M.S. :** *Quelles sont les conditions d'éligibilité à ce fonds ?*

**Hon. Ndebo :** Les critères d'éligibilité sont définis par l'article 10 du Règlement intérieur de la Caisse qui rappelle que toute demande de prêt ou d'avance sur rémunération est soumise aux conditions suivantes :

- avoir été désigné membre de Cabinet ;
- avoir été nommé à titre

**M.S. :** *Honorable, quel est l'objet et même la finalité de la Caisse*

*de Secours instituée par le Bureau au cours de la présente législature ?*

# Ignace Ndebo parle de la Caisse de Secours

(suite de la page 33)

définitif au Sénat depuis au moins 6 mois pour le personnel administratif ;

- se conformer aux dispositions dans l'article 2 de la décision portant création et fonctionnement de la Caisse de Secours, ci-dessus rappelé.

**M.S. : Quelle est la hauteur de prêts que la Caisse de Secours est susceptible d'octroyer ?**

**Hon. Ndebo :** L'article 6 du même Règlement intérieur de la Caisse de Secours précise que le montant de l'avance ne peut dépasser le montant total de la rémunération mensuelle. Tandis que le montant du prêt ne peut excéder le triple de la dernière rémunération mensuelle nette du requérant. Cette précaution du reste conforme à la législation sociale a le mérite, d'une part, de ne pas asphyxier la trésorerie de la Caisse et, d'autre part, de ne pas étrangler l'agent bénéficiaire placé devant ses responsabilités.

N'importe comment, les mouvements des fonds (octroi d'avances ou de prêts, mise à la disposition des fonds) font l'objet des fiches comptables. Rigueur et transparence dans la gestion obligent.

Dans tous les cas, ce que le Bureau poursuit c'est l'améliorer un tant soi peu, et de manière progressive, de la conditionnalité d'existence du personnel invité en contrepartie à donner le meilleur de lui-même dans la matérialisation des objectifs

de management que le Bureau s'est assignés. Toutes les théories des relations humaines nous confortent, chaque jour, dans l'idée qu'un bon cadre de travail sur fond d'une politique motivante de gestion du personnel reste la principale source de cohésion et de rentabilité dans un environnement socio-professionnel.

L'effort d'informatisation c'est-à-dire de modernisation des services doit aller de pair, dans l'entendement du Bureau, avec une politique attrayante et stimulante de gestion des ressources humaines.

**M.S. : Mais que dire, Honorable, de la structure et du fonctionnement de ces fonds dont l'institution prend appui non seulement sur l'article 100, alinéa 1er de la Constitution mais aussi sur les articles 27, point 19 ; 242 à 248 et 248 à 263 du Règlement intérieur du Sénat ?**

**Hon. Ndebo :** Quant à la structure et au fonctionnement de cette caisse, les deux décisions (013 et 014) qui régissent les caisses de secours relèvent qu'elle comprend un Comité directeur, un Secrétariat exécutif et un Collège des contrôleurs.

Organe d'orientation et de décision, le Comité directeur comprend un Président, en l'occurrence le Membre du Bureau en charge de la gestion du social et du personnel ou son délégué, un Rapporteur, à savoir le Chef de la Division sociale et un Rapporteur adjoint, en la personne du Délégué du Cabinet de l'Hono-

nable Rapporteur du Sénat.

Sur ce staff se greffent :

- Un délégué par cabinet ;
- Le Directeur technique du Secrétariat général ;
- Et un Délégué syndical.

Si le Comité directeur arrête les directives générales applicables au fonctionnement de la caisse, soutient l'Honorable Ndebo, sa gestion courante revient au Secrétariat exécutif habilité notamment à statuer sur les demandes d'interventions (prêts, avances et assistances financières).

C'est le lieu de rappeler que cette initiative de grande portée sociale n'est pas à finalité caritative. En clair, les remboursements des fonds décaissés s'effectuent en 3 mensualités sous forme de retenues à la source.

Dans un contexte où les ristournes et autres banques « Lambert » étouffent littéralement et financièrement les agents, cette caisse placée sous l'autorité du Bureau accorde des prêts « sans intérêts » avec des remboursements échelonnés, prévient l'Honorable Questeur adjoint, pour qui les demandes de prêts ou d'avances ne peuvent être cumulatives. ■

Propos recueillis par  
**Dieudonné TOMBE,**  
Conseiller en communication.

# Les partenaires du Sénat se mobilisent

**D**epuis l'investiture du Bureau définitif, les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux accompagnent le Sénat dans son programme de modernisation. Des actes multiples sont aussi accordés à notre Chambre législative qui remplit avec efficacité sa double mission constituante, à savoir produire les lois et contrôler le Gouvernement.

Partie du néant en 2004, l'administration du Sénat a beaucoup bénéficié de tous ces accords de partenariat.

## Appui du Sénat belge

Sur base de l'Accord de coopération signé le 26 mars 2004 à Bruxelles entre le Président du Sénat de la Belgique, M. De Decker et le Président du Sénat de la RD Congo, Mgr Pierre Marini Bodho, accord reconduit en juin 2008 par les Présidents Kengo et De Decker, plusieurs projets ont été mis en œuvre et exécutés par l'entremise des Secrétaires généraux des deux Sénats.

Dans le domaine de l'équipement, l'Administration du Sénat de la RD Congo a bénéficié d'un parc informatique constitué de 44 ordinateurs, 2 imprimantes HP Laser. Ces matériels ont servi à équiper les cybercafés au profit, certes, des Sénateurs mais aussi de l'Administration et des Cabinets.

La formation du personnel de l'Administration du Sénat n'a pas été en reste. A cet égard, le Sénat a bénéficié d'une série de formations axées notamment sur la production des annales parlementaires, la gestion du réseau internet et intranet, la maintenance des équipements informatiques et la gestion du serveur messagerie électronique. Les

six bénéficiaires de cette formation de formateurs pourront, sous peu, former leurs collègues impliqués dans la production des annales parlementaires.

De ce même don, six autres agents et cadres de l'Administration ont été formés sur le travail en commissions, sur la gestion financière



*Les responsables de la Questure*

# Les partenaires du Sénat se mobilisent

(suite de la page 35)

et la gestion des services communs au cours d'un séminaire ad hoc à Bruxelles, séminaire qui avait également inscrit à son agenda les questions liées à la légistique.

Au delà de la formation, le Sénat belge a offert à notre Chambre un mobilier constitué de tables de directions, de chaises et des armoires avant de procéder au cloisonnement de l'ancienne salle de presse en six locaux de l'Administration. C'est toujours grâce au Sénat belge qu'il a été procédé à l'aménagement de la cave du Palais du Peuple - aile Assemblée Nationale - qui abrite depuis un an le Centre de documentation du Parlement.

La Chambre des représentants belge n'est pas restée en marge de la modernisation de l'Administration du Sénat. Elle a apporté son appui à la formation des agents et cadres du Sénat sur les rôles spécifiques des assistants parlementaires. D'autres thèmes ont été également développés avec son concours. Ces sessions ont notamment porté sur le parlement et les organes de contrôle, la rédaction des documents parlementaires, la confection des lois ou encore sur l'administration parlementaire au service du parlement et les divers aspects de l'autonomie parlementaire.

Aussi le Parlement fédéral belge a-t-il organisé, du 26 au 30 janvier 2009, une visite d'études des questeurs, questeurs adjoints et des secrétaires généraux du Sénat et de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo.

## Assistance française

L'appui sans faille du Parlement français organise également des séminaires de renforcement des capacités. Le travail législatif, la communication parlementaire, le protocole parlementaire, la gestion d'un centre de documentation et la gestion administrative et financière ont été aussi mis à la disposition du Sénat par les services compétents de la mission française de coopération. Au total, 64 agents et cadres du Sénat ont suivi cette formation à Kinshasa, 16 autres en ont bénéficié à l'extérieur à raison de 14 stagiaires en France, 2 à Yaoundé et 2 autres à Brazzaville.

Comment ne pas rappeler que la contribution de la République française au centre de documentation du parlement a été constitué d'un don de 300 ouvrages. Et que la France est une nouvelle fois revenue à la charge en finançant la rédaction du Guide de la communication parlementaire avant de souscrire, par l'entremise de sa Mission de coopération, des abonnements aux journaux et revues.

## Appui préalable du PNUD

Le PNUD/AIT a livré aussi des ordinateurs, des imprimantes et des photocopieurs industriels au Sénat de la RDC. Il a en plus offert à l'Administration du Sénat une voiture Toyota Corolla, un dictaphone, un caméscope DV Cam et un téléviseur couleur.

La cellule de communication du

Sénat est équipée, depuis 2005, de 58 gammes de matériels électroniques servant à la communication, ainsi que les dictionnaires français ont été aussi mis à disposition par les services compétents de la Coopération française. Echos du Sénat, périodique de l'Administration du Sénat, s'est vu aussi renforcé en matériels et fournitures de bureau.

La prise en charge de la rédaction et de l'impression de Vade-mecum et Guide Pratique du Parlementaire sont à inscrire à l'actif de cette coopération manifeste tant en ce qui concerne l'organisation des services de formation à l'intérêt des Assemblées Provinciales, que pour ce qui est de la mise sur pied du Réseau Congolais du Personnel du Parlement « RCPP », idée chère à Martine Masika. L'AWEPA est revenu pour assurer la formation des agents du Sénat en informatique, 3 en Webmastering, 25 en légistique, 3 en animation de programmes et 2 en missions d'études et aux procédures législatives. Le PNUD a rendu possible l'organisation des séminaires de renforcement des capacités de la cellule de communication du Sénat.

## L'Awepa, l'Union européenne, les fondations Hans Seidel et Konrad Adenauer dans la danse

L'AWEPA pour sa part a organisé le premier des séminaires sur le rôle de l'Administration dans les travaux parlementaires et la gestion d'un centre de documentation, tandis que la Fondation Hans Seidel a appuyé

# Les partenaires du Sénat se mobilisent

(suite de la page 36)

avec l'aide du Ministère du Plan une formation en informatique.

Par le truchement du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, l'Union Européenne a doté le Sénat de cinq mini-bus de marque Toyota Coast qui assurent jusqu'à ce jour crucial le transport du personnel.

La contribution de la Fondation Konrad Adenauer a consisté en la prise en charge de la reproduction du Règlement intérieur.

Décidés d'accompagner le Sénat durant toute cette législature, ces institutions, en partenariat avec le Bureau du Sénat, avec le Secrétariat général du Sénat comme cheville ouvrière, tracent déjà les perspectives pour 2009. La modernisation du Sénat et la motivation de son personnel vont constituer les deux axes des interventions, rassure Masika Katsuva, Secrétaire générale du Sénat.

C'est le lieu de relever que la réalisation des cinq projets planifiés par l'Administration pour l'exercice 2009 a poussé les différents partenaires du Sénat ci-dessous à accepter d'accompagner l'Administration du Sénat.

Il s'agit de projets relatifs :

- au soumissionnement de l'administration à un audit organisationnel pour définir le profil d'agent à chaque poste ;
- à l'élaboration du manuel des



**Le Président français Nicolas Sarkozy au Parlement congolais**

procédures parlementaires du Sénat. L'activité parlementaire étant assise essentiellement sur le respect de la procédure, la publication du manuel revêt une importance capitale ;

- à la concrétisation, avec l'aide de l'UIP, du Réseau Congolais du Personnel des Parlements « RCPP » perçu par l'administration du Sénat comme un cadre de concertation, d'information, de consultation et de renforcement des capacités entre le Parlement national et les Assemblées provinciales ;
- à la production législative, dans le temps imparti selon les technologies informatiques modernes basées

sur la numérisation de l'enregistrement des séances plénières et des travaux en commissions sur un seul fichier, de tous les documents indépendamment les uns des autres ;

- à la mise en place de la commission mixte Assemblée nationale-Sénat chargée d'élaborer l'avant-projet du statut particulier du fonctionnaire parlementaire.

Là où il y a une volonté, il y a un chemin. La volonté d'aller plus loin dans la mise à jour de l'actif de travail et dans la valorisation du personnel est plus que manifeste. ■

**Eloi Urwodhi  
Senna Mbongompasi**

## Martine Masika élue présidente

**I**l s'est tenu du 10 au 12 février 2009 à Kinshasa, dans la salle Père Boka au CEPAS, des travaux de l'Assemblée constituante du Réseau Congolais des Personnels administratifs des

Dans son mot de circonstance, le représentant du PNUD, M. Sergine Mbaba, a félicité le Parlement pour cette initiative qui s'inscrit dans la logique d'un échange d'expériences orienté vers le renforcement des

Ainsi constitué, le RCPP se définit comme un cadre de concertation d'échange d'informations et d'expériences entre fonctionnaires parlementaires, tout en soulignant que ces derniers ont des besoins



*Madame Martine Masika, Secrétaire générale du Sénat*

Parlements (RCPP). Cette rencontre a regroupé les délégués des Assemblées provinciales, ceux du Sénat ainsi que les délégués de l'Assemblée nationale, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Au terme de trois jours d'échange, les participants à ces assises ont mis en place un cadre de réflexion présidé par la Secrétaire générale du Sénat, Mme Martine Masika.

capacités des fonctionnaires parlementaires.

Justifiant le contexte desdits travaux, la Secrétaire générale du Sénat a fait savoir que cette rencontre avait pour mission d'adopter trois textes fondamentaux, à savoir :

- les statuts ;
- le règlement intérieur, et
- le règlement financier.

spécifiques qui nécessitent un cadre de réflexion sur des problèmes spécifiques. Cette structure, a-t-elle indiqué, entrevoit de construire une nouvelle synergie entre les Assemblées provinciales et le Parlement national.

Dans cette perspective, la patronne de l'Administration du Sénat a dévoilé les ambitions du Réseau :

- constituer un cadre de concertation et de coordi-

# Martine Masika élue présidente

(suite de la page 38)

nation par le renforcement des capacités et d'échange d'expériences entre les personnels des parlements ;

- être un cadre d'information et d'interaction entre le Parlement national et les Assemblées provinciales.

Martine Masika a, sous ce rapport, exhorté les délégués à plus d'assi-

*Ainsi constitué, le RCPP se définit comme un cadre de concertation, d'échange d'informations et d'expériences entre fonctionnaires parlementaires, tout en soulignant que ces derniers ont des besoins spécifiques qui nécessitent un cadre de réflexion sur des problèmes spécifiques.*

duité et d'ardeur aux travaux pour l'intérêt du réseau de nos administrations respectives.

Le coup d'envoi de l'atelier a été donné par le Questeur du Sénat, l'Honorable Philibert Mabaya, qui, au nom du Bureau, a salué et encouragé les deux Secrétaires généraux du Parlement pour cette initiative qui obéit à la volonté du Sénat de rapprocher davantage le Sénat des Assemblées provinciales dont il est l'émanation.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants se sont retrouvés en plénière pour examiner et adopter le projet des statuts du RCPP.

Au cours de ces travaux historiques, les participants ont aussi procédé à l'audition, à l'examen et à l'adoption du règlement intérieur et du règlement financier du Réseau.

Ils ont également élu les membres du Comité exécutif du RCPP investi par l'Honorable Mabaya. Ce comité est composé comme suit :

1. Présidente : Mme Martine Masika, Secrétaire générale du Sénat ;
2. Vice-Président : M. Mwambi, de l'Assemblée provinciale du Kasai Occidental ;
3. Rapporteur : M. Buhendwa, de l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu ;
4. Rapporteur adjoint : M. Bango, de l'Assemblée provinciale du Bandundu ;
5. Trésorier : M. Bompate, de l'Assemblée provinciale de Kinshasa ;
6. Trésorier adjoint : M. Bernard Muyumba, de l'Assemblée nationale.

La cérémonie de clôture de cet atelier a été marquée par la présentation et l'investiture de ce Comité.

Consciente de la lourde tâche qui lui incombe, Martine Masika a fait savoir que la présidence efficiente du RCPP ne peut être possible sans le concours et le soutien de toutes les administrations parlementaires, mais aussi de tous les responsables politiques de nos parlements à tous les niveaux.

Sous ce rapport, le Questeur du Sénat s'est légitimement réjoui du travail abattu par les participants. « Le Bureau du Sénat attend de vous des contributions fortes et novatrices pour enrichir et redynamiser le travail parlementaire.

Le même Bureau s'engage donc à accompagner et appuyer ce Réseau afin de le faire connaître et le soutenir », a-t-il relevé.

C'est sur cette note d'encouragement qu'il a clos les travaux de l'Assemblée générale constitutive du Réseau congolais des personnels des parlements, en invitant le Comité élu à plus de créativité et de dynamisme dans l'intérêt du Réseau. ■

**Emilie Kaswera  
Dieudonné Tombe**

## La crise... et après de Jacques Attali

### De l'origine de la crise

La crise financière actuelle tire sa source dans le déséquilibre entre l'Etat de droit et le marché. Comme toutes les crises précédentes, elle se déclenche dans la principale place financière du moment, le Wall Street, avant de répandre ses ondes de choc à l'ensemble du monde, fragilisant les monnaies, les budgets et les établissements bancaires du « cœur ».

A l'origine de ce crash, estime Jacques Attali, il y a l'incapacité de la société américaine à fournir des salaires décents aux classes moyennes. Il fallait désormais s'endetter pour financer l'achat de

leur logement. Alors qu'on assiste à la croissance de la valeur des patrimoines et de la production, les institutions financières qui les animent s'octroient sans aucun contrôle l'essentiel de la richesse, sans courir le moindre risque, grâce à la titrisation. Tout cela a accru l'endettement rendu intolérable dans un contexte marqué par la panique, la perte de confiance et la fuite devant toute dette.

Faute d'avoir pu imposer une meilleure répartition des revenus, on a vu s'accroître, depuis vingt ans, la demande des salariés par un endettement, gagé sur la valeur des biens achetés avec cette dette. Pour rendre cet endettement tolérable, la Banque centrale américaine a dû

baisser les taux d'intérêt, fournissant une nouvelle source d'enrichissement à ceux qui disposaient des moyens de savoir comment investir au mieux en s'endettant.

Ceci étant, les ménages les plus pauvres ou les plus endettés, à qui on a proposé de nouveaux prêts immobiliers (prêts dits subprimes pour désigner justement des prêts « sous la première catégorie »), ont cru faire fortune en acceptant l'argent que la hausse de la valeur de leurs maisons leur permettrait d'emprunter.

A partir de l'hiver 2006, ils se sont trouvés incapables de payer leurs échéances sur ces prêts, tandis que les institutions ayant émis ces créances sur ces prêts les regroupent alors en titres pour renvoyer le risque sur d'autres épargnants. A partir de mi-2007, sans que le FMI n'ait rien dit, ni que le G8 n'ait tiré la moindre sonnette d'alarme, tous les actifs titrisés commencent à susciter des doutes. Des banques américaines, puis suisses, puis à nouveau américaines, puis anglaises... les agences fédérales en charge de logement, puis les compagnies d'assurances suivies par les épargnants, paniquent. Chacun veut se débarrasser de ses dettes. De nombreux pays voient fuir leurs capitaux.

Au début de 2008, on passe de l'économie de confiance à celle de la panique. Une crise financière explose ; elle est l'occasion



Le Sénateur Théky Mulaila Thenga Banzuh



# La crise... et après

(suite de la page 40)

de découvrir que le système est largement corrompu, rémunérant grassement ceux qui le contrôlent et le jugent, et distribuant des revenus indécents aux responsables de ces désastres. La peur s'installe plus encore. Chacun se protège en épargnant davantage et en refusant de prendre plus de risques.

Octobre 2008, le système financier frôle l'effondrement, faute de liquidités : les gouvernements annoncent leur intention de fournir à leurs banques des ressources dont ils ne disposent pas ; les banques et des compagnies d'assurance sont nationalisées ; la dette privée devient une dette publique.

L'économie mondiale est en récession. Le désendettement s'accélère ; la dépression menace. La crise va aussi toucher très profondément les entreprises, les consommateurs, les travailleurs, les épargnants, les emprunteurs, les villes, les nations.

La crise financière mondiale, devenue économique, prend pratiquement les allures d'une crise sociale et politique majeure.

## Leçons des crises économiques mondiales

L'humanité a toujours traversé des crises : religieuses, morales, politiques et économiques. Qui a dit que la crise semble n'être que l'état pas naturel du capitalisme ? Selon les à priori idéologiques et politiques divers, la crise serait le signe de la faillite de la mondialisation ou, au contraire, la preuve de la nécessité de l'approfondir ; elle

signalerait l'urgence d'en finir avec les bureaucraties de la régulation, l'importance de la concurrence des banques privées ou la nécessité de leur nationalisation, la démonstration de la nocivité de l'endettement, et/ou la preuve d'emprunter davantage.

Cette crise financière est la première à extension véritablement planétaire. Elle est plus profonde, plus brutale, plus ample et plus puissante que les précédentes. Ses effets économiques sont néfastes. C'est le lieu de dire que toute crise financière est soit une remise en cause du système économique du moment, soit une occasion d'en tester la puissance.

Parmi les anciennes crises, on peut retenir :

La crise de 2008 rappelle celle de 1929. L'histoire revient à ce sujet à la récession commencée en août 1929. Elle avait duré 43 mois. Le chômage avait atteint 25% de la population et le revenu national avait baissé de moitié. Pour y ressortir, deux plans de réforme monétaire (en 1942) s'opposèrent : celui d'Harry Dexter White, Secrétaire adjoint au Trésor américain, et l'autre de l'Anglais John Maynard Keynes.

Le plan White, « Programme pour une action monétaire interalliée », prévoyait deux institutions : un Fonds interallié pour stabiliser le taux de change et une Banque interalliée afin d'aider à la reconstruction et au développement du commerce international. Il laissait

entendre que l'étalon de change ne peut être que le dollar, avec ou sans référence théorique à l'or.

Keynes, lui, ose écrire que le « système idéal consisterait sûrement dans la fondation d'une banque supranationale, qui aurait avec les banques centrales nationales des relations semblables à celles qui existaient entre chaque banque centrale et ses subordonnées ».

Pour lui, cette banque des banques dite « l'Union » aurait sa monnaie « bancor », monnaie internationale définie par rapport à l'or. Les pays membres recevraient des « bancor » en échange de l'or.

En 1944, la conférence ouverte à Bretton Woods, petite ville du New Hampshire, consacra la création du FMI et de la BIRD.

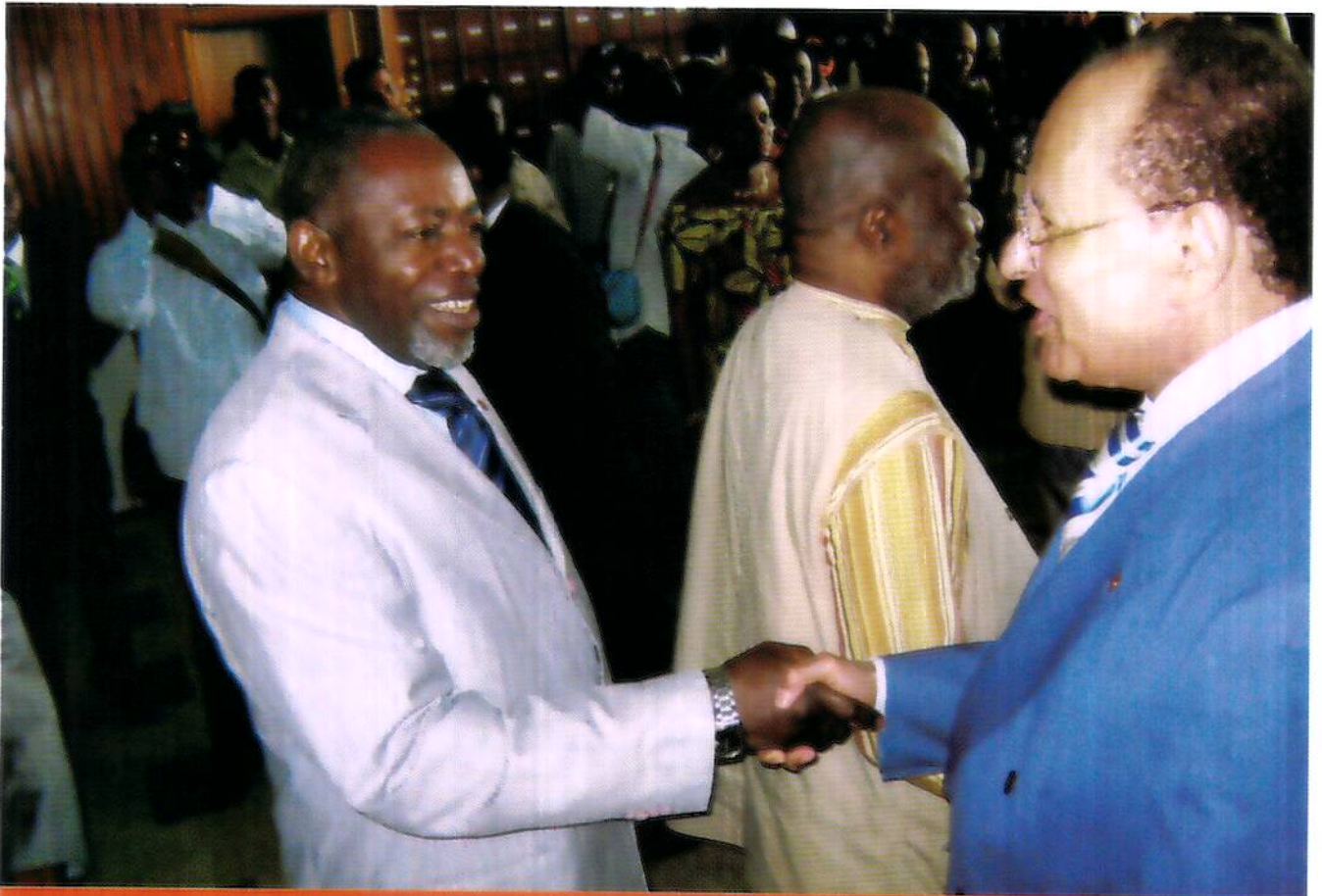
Le 8 janvier 1976, les Accords de Kingston, en Jamaïque, confirmaient officiellement la fin du rôle légal international de l'or.

En 1980, les USA, encore en pleine crise économique, semblaient au bord du déclin : leur monnaie s'était effondrée, ils perdaient leur rang de 1er exportateur mondial des véhicules, la dette extérieure des USA augmenta massivement, dépassant leurs avoirs à l'étranger. Wall Street, victime d'une grave crise financière, n'est plus le seul lieu où s'organise la finance du monde.

En 1989, la chute du Mur de Berlin ouvre au commerce et à l'économie du marché un continent qui aspire à la liberté politique et économique.

# La crise... et après

(suite de la page 41)



**Le Sénateur Thékys Mulaila Thenga Banzuh (à gauche) salue le Président du Sénat**

## Caractéristiques de la crise actuelle :

La crise actuelle se caractérise par l'insuffisance de la demande : les salaires de la classe moyenne américaine voire européenne sont insuffisants.

La création de la demande par la dette : le crédit à la consommation ; l'incitation à s'endetter plutôt qu'à augmenter les salaires.

La baisse des taux, effet de levier et effet de richesse : la baisse du taux d'intérêt permet le développement de la dette ; les gens empruntent davantage, ce qui permet d'augmenter la valeur des actifs.

La recherche effrénée de l'épargne : la titrisation et dérivés.

L'aveuglement des notateurs.  
L'explosion de la dette globalisée.

## Examen des voies de sortie

Plusieurs solutions ont été envisagées par l'administration Bush, notamment celle de l'ancien Secrétaire au Trésor, Paulson, qui avait proposé de racheter aux banques leurs mauvaises dettes à un « juste prix » qu'il se réservait de fixer.

Des critiques ont fusé alors de partout :

- Pourquoi l'Etat devrait-il s'immiscer dans les affaires du privé ?
- Pourquoi encourager les banques à commettre des erreurs en les subventionnant ?
- Pourquoi ne pas laisser les banques régler entre elles leurs problèmes ?
- Pourquoi même ne pas annuler les dettes de ces ménages comme du temps de Roosevelt ?
- Pourquoi alourdir la dette publique, embaucher des

# La crise... et après

(suite de la page 42)

fonctionnaires, augmenter les impôts ?

D'autres personnes opposées au plan Paulson prévoient même la création d'une caisse de garantie mutuelle des banques financée par les banques elles-mêmes, en lieu et place du soutien public.

Paulson réécrit son plan en proposant au Congrès que le Trésor puisse octroyer aux banques et autres institutions financières une garantie de 700 milliards de dollars, dont 250 milliards sur les emprunts immobiliers, en plus une garantie de 1500 milliards sur les dettes bancaires, et une autre de 500 milliards sur les comptes des épargnants. Le plan accepté n'a rien apporté.

Le 4 octobre 2008, la réunion à Paris des dirigeants de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grande Bretagne, à l'initiative du Président de l'Union Européenne, n'a abouti qu'à un vague accord sur une garantie donnée aux banques et sur la levée des contraintes pesant sur les déficits budgétaires. Aucun fonds européen n'est mis en œuvre, le sauvetage des banques devant se faire d'Etat par Etat.

Le 18 octobre à Washington, les Présidents Bush, Sarkozy et Barroso affichent la volonté de recapitaliser les banques et institutions financières, de leur fournir une provision illimitée de liquidités, de donner des garanties temporaires sur tous les dépôts, d'accorder du crédit aux entreprises par l'achat de papier commercial, d'utiliser le FMI et toutes les banques régionales de

développement pour fournir des crédits à des pays émergents, de mettre en œuvre une politique monétaire plus laxiste, d'organiser une série de sommets internationaux du G20, regroupant tous les pays représentant 90% du PIB mondial.

## Conclusion et Recommandations

On peut remarquer que bien que le marché soit le meilleur mécanisme

***A l'origine de ce crash, il y a l'incapacité de la société américaine à fournir des salaires décents aux classes moyennes. Il fallait désormais s'endetter pour financer l'achat de leur logement. Alors qu'on assiste à la croissance de la valeur des patrimoines et de la production, les institutions financières qui les animent s'octroient sans aucun contrôle l'essentiel de la richesse sans courir le moindre risque, grâce à la titrisation***

de répartition des ressources rares, il reste incapable de créer par lui-même l'Etat de droit dont il

a besoin, ni la demande nécessaire au plein usage des moyens de production. Il faudra alors :

- installer une gouvernance plus exigeante du système financier global : d'où une réglementation mieux adaptée à l'inventivité des marchés ;
- superviser la finance doit relever d'une fonction publique à ne pas laisser aux mains du privé, ni d'un seul gouvernement. L'intervention de l'Etat devra de plus en plus revenir dans la conduite des affaires, ce qui passe parfois par la nationalisation des entreprises et/ou banques, si nécessaire ; au financement ou soutien financier de certains plans et programmes de relance économique et de restructuration ;
- remettre de l'ordre dans chaque économie nationale, américaine d'abord ;
- faire fonctionner efficacement, enfin, une société de marché ; il faut à la fois qu'un Etat de droit garantisse le droit de propriété ; impose le maintien de la concurrence, et crée une demande par des salaires décents et des commandes publiques ; ce qui suppose une intervention politique, si possible démocratique, dans la répartition des revenus et des patrimoines. ■

**Mulaila Thenga Bandzuh**

# Vital Kamerhe passe la main à Evariste Boshab

**L**e Secrétaire général du PPRD, l'Honorable Evariste Boshab, a été élu le vendredi 17 avril 2009 président de l'Assemblée nationale, avec 329 voix sur 484 votants. Il remplace à ce poste Vital Kamerhe, contraint à la démission avec tous les autres membres du Bureau sortant.

La victoire du député du Kasai occidental est intervenue à l'issue d'une plénière électorale longue de 20 heures. Le renouvellement du Bureau de l'Assemblée nationale a mis fin aux tiraillements internes

observés au sein de l'Alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP).

## Les résultats

Les observateurs estiment que par leur choix porté sur Evariste Boshab, au détriment des autres prétendants au perchoir qu'étaient François Mwamba, Idambituo Bakaato et Kiakwama Kia Kiziki, les députés de la majorité présidentielle ont scrupuleusement respecté la consigne de leur regroupement politique.

Pour d'autres analystes, l'opposi-

tion qui s'est présentée en ordre dispersé a littéralement permis à la majorité de rafler tous les postes mis en jeu.

Le scrutin organisé au cours de cette séance marathon a donné les résultats ci-après :

- le député Mbuku Laka Boris, membre de l'ARC, a été élu Premier Vice-Président avec 273 voix ;
- Madame Georgine Madiko Muende, cadre du PALU, est passée à la deuxième vice-présidence avec 271 voix ;
- Wildor Makonero, identifié comme cadre du PPRD, a été élu Rapporteur avec 266 voix ;
- Sophie Kakudji Yumba, de l'UNAFEC, élue Rapporteur adjoint, a enregistré 256 voix ;
- Dieudonné Bolengetenge, du MSR, a été élu au poste de Questeur avec 250 voix ;
- Robert Bopolo Bongenza, cadre du PDC, a été investi Questeur adjoint, après avoir recueilli 266 voix.

Le nouveau bureau affichant complet, le travail parlementaire peut ainsi reprendre à l'Assemblée Nationale. ■



**Echange de documents entre le nouveau Président de l'Assemblée nationale Evariste Boshab (à gauche) et son prédécesseur Vital Kamerhe**

**Dieudonné Tombe**

## Qui est Evariste Boshab ?

Originaire du Kasai occidental, chefferie de Bakuba, ce constitutionnaliste de 53 ans a occupé de hautes fonctions politiques. Il a été Directeur de Cabinet à la Cour des comptes, Directeur de Cabinet Adjoint puis Directeur titulaire du Cabinet du Chef de l'Etat et Secrétaire Général du PPRD, quelques mois seulement après son élection comme député national de la circonscription de Mweka.

Polyglotte, le nouveau Président enseigne le droit à l'université. Il est auteur de plusieurs publications scientifiques. Marié et père de 4 enfants, il a promis, dans son discours d'investiture, d'être au service de tous et d'assurer la promotion du débat démocratique.

Ses principales promesses électorales ont tourné autour de l'amélioration des conditions de vie des parlementaires et des agents de l'administration de l'Assemblée Nationale, l'amélioration du travail parlementaire qui passe par le redimensionnement de l'interaction entre le Bureau et les députés, le dispatching équilibré des missions à l'étranger ou encore le réchauffement de la diplomatie parlementaire, gage de la visibilité externe de cette institution délibérante. ■



**Evariste Boshab, nouveau Président de l'Assemblée Nationale**



**Marteau de commandement en main, le nouveau Président de l'Assemblée Nationale s'adresse au Président sortant**

# **Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008**

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**

**Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,**

**Monsieur le Procureur Général de la République,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Chefs des missions diplomatiques,**

**Excellence Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Congo,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations spécialisées du système des Nations Unies,**

**Messieurs les Officiers généraux et supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,**

**Messieurs les Membres du Bureau de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,**

**Monsieur le Gouverneur de la ville de Kinshasa,**

**Honorables Députés de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,**

**Mesdames et Messieurs,**

Nous procédons aujourd'hui à l'ouverture de la deuxième session ordinaire de septembre, conformément aux articles 115 de la Constitution et 75 de notre Règlement Intérieur.

Nous saluons la présence de nos distingués invités. Nous les remercions d'avoir répondu nombreux à l'invitation du Sénat. Cela démontre l'intérêt particulier qu'ils manifestent à nos activités.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Suivant les us et coutumes parlementaires, la présente session ordinaire est consacrée à l'examen du budget de l'Etat. Celle-ci va permettre au Parlement, autorité budgétaire, de doter le Gouvernement, les provinces ainsi que les Entités Territoriales Décentralisées des voies et moyens pour la mise en œuvre de leur programme d'action.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Notre intervention sera articulée en trois parties :

- premièrement, notre appréciation sur l'évolution de la situation générale du pays ;
- deuxièmement, la quintessence de la nouvelle réforme de la territoriale, telle qu'elle vient d'être opérée à travers les trois lois récentes y consacrées ;

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 46)

- enfin, les matières susceptibles de figurer au calendrier des travaux de cette session.

## Honorables Sénateurs et chers collègues,

Nous ne pouvons aborder la situation générale du pays sans rappeler notre mission d'élus du peuple. Celle-ci consiste à nous mettre constamment à son écoute afin de rechercher des solutions à ses préoccupations majeures.

L'article 226 de notre Règlement Intérieur nous fait obligation de séjourner dans nos circonscriptions électorales respectives pendant les vacances parlementaires. A l'issue de celles-ci, nous sommes tenus de dresser et de déposer au Bureau un rapport circonstancié qui rende compte de la vie qui y prévaut au plan politique, économique, social et culturel.

## Chers collègues Sénateurs,

A la question de savoir quelle est la situation générale du pays à ce jour, nous répondrons, sous réserve du rapport des récentes vacances parlementaires, qu'elle est demeurée inchangée au regard des informations consignées dans nos rapports précédents. Elle continue à se caractériser par une extrême pauvreté et par la destruction des infrastructures de base.

Sur le plan politique, la physio-

nomie de l'administration du territoire reste encore marquée par une certaine déliquescence de l'autorité de l'Etat. La décision prise par le maire de Lubumbashi, en violation flagrante des articles 12, 13 et 30 de la Constitution, peut faire craindre le pire.

Tout en déplorant un tel comportement, nous espérons que l'adoption par le Parlement des trois lois consacrées à la réforme de la territoriale contribuera à l'amélioration significative du fonctionnement de celle-ci.

Je voudrais vous informer, à cette occasion, qu'en tant qu'émanation des provinces, et en partenariat avec le PNUD, le Sénat a envoyé en mission, depuis le 18 août 2008, une équipe de ses fonctionnaires auprès des différentes Assemblées provinciales.

Le but de la mission leur assignée est d'animer, de concert avec leurs collègues de l'Assemblée Nationale, des ateliers de formation pour le renforcement des capacités humaines du personnel des institutions parlementaires provinciales.

L'objectif est d'aider à consolider le cadre démocratique des institutions parlementaires provinciales. Ceci permettra à leurs agents de se familiariser avec les arcanes du travail législatif. Il s'agit notamment :

- de la rédaction des édits et d'autres documents officiels,
- de l'élaboration du budget,
- du contrôle parlementaire,
- de la fonction publique et la fonction parlementaire,
- de la communication et le protocole parlementaires,
- des relations institutionnelles.

Force est de signaler qu'en accomplissant cette noble mission, un malheureux accident vient d'emporter deux cadres de notre administration. Il s'agit de Messieurs Mbwala Babengoy, Directeur a.i de la Direction de Documentation, Archives, Bibliothèque, Hémérothèque, Imprimerie et Reliure, ainsi que de Bobele Boponde, Chef de Division des Comptes Rendus Analytiques, qui méritent d'être considérés comme héros dans la quête de forger dans nos assemblées provinciales une administration performante, outil indispensable de travail. En leur mémoire et en celle de leurs collègues de l'Assemblée Nationale, je vous prie de garder quelques instants de silence.

## Honorables Sénateurs, chers collègues,

Suivant les informations fournies

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 47)

par le Gouvernement, le cadre macroéconomique se présente de la manière suivante à la fin de juin 2008 :

- le taux d'inflation est de 33,04% contre un objectif annuel de 8% ;
- le dollar américain s'échange à 554 francs contre un taux annuel moyen de change de 500 francs ;
- le taux de réalisation des recettes est de 34%, soit 605,8 milliards de francs sur une prévision annuelle de 1.781 milliards de francs ;
- la réalisation des dépenses est de 32%, soit 570 milliards de francs.

Ces chiffres démontrent la persistance des tensions inflationnistes et la dépréciation monétaire.

Le programme gouvernemental vise une croissance économique de 10% contre 8% retenu dans le budget 2008. Cet objectif pourra être réalisé grâce à des meilleurs résultats escomptés dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et dans le secteur tertiaire.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2008 s'est caractérisée par l'absence de tout programme formel avec les institutions de Bretton Woods et par le manque d'appuis budgétaires extérieurs.

Outre les dérapages du cadre macroéconomique, il faut ajouter l'envolée des prix mondiaux du pétrole et des produits alimentaires. Aujourd'hui, l'objectif annuel d'inflation retenu par le gouvernement est de 24%.

Nous avons observé des écarts significatifs entre le budget voté et le budget exécuté.

Afin de prévenir cet état de choses, nous demandons au Gouvernement de respecter le prescrit de l'article 126, alinéa 3, de la Constitution qui lui fait obligation de déposer le projet de loi des finances au Parlement au plus tard le 15 septembre de chaque année.

## **Chers Collègues,**

Pour enrayer les effets pervers de l'inflation, le gouvernement et la Banque Centrale du Congo ont pris une série de mesures. Celles-ci ont porté notamment sur le resserrement des politiques budgétaires et monétaires. Le Gouvernement a aussi décidé de relancer la production agricole et de baisser les droits de douane sur certains produits alimentaires importés.

En ce qui nous concerne, nous recommandons au gouvernement de mettre en place des programmes de protection sociale destinés aux plus démunis sous forme d'aide directe et urgente à court terme.

Nous estimons qu'une meilleure politique agricole peut permettre au pays de garantir l'autosuffisance alimentaire. Cela est possible dans un pays comme le nôtre où nous avons l'eau, le soleil et les terres en abondance.

En effet, sur 80 millions d'hectares jugés propres à l'agriculture, il n'y a que 10 millions, soit 12,5 % qui sont effectivement consacrés aux cultures et aux pâturages. Ainsi, le potentiel agricole de notre pays demeure inexploité.

L'analyse de la situation de la sécurité alimentaire tant au niveau de la disponibilité des vivres, de la stabilité des approvisionnements que de l'accès aux vivres montre qu'elle est préoccupante. La sécurité alimentaire est la capacité d'un pays à garantir l'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant, équilibré et régulier à toutes les couches de sa population.

L'agriculture, la pêche et l'élevage constituent les facteurs clés du développement et peuvent conduire à l'enrichissement de la population et à l'amélioration de la qualité de la vie.

## **Honorables Sénateurs, Chers Collègues**

L'absence d'un réseau de transport fiable constitue la grande faiblesse de notre économie. Ceci se traduit par des goulots d'étran-



# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 48)

gement qui défavorisent non seulement l'agriculture, le commerce, mais aussi l'administration du pays.

Le pays a pourtant hérité de l'époque coloniale d'un système de transport efficace constitué d'un ensemble de réseaux fluviaux, lacustres, ferrés et routiers reliés les uns aux autres à des points stratégiques.

Faute de maintenance et de modernisation, ces moyens de transport sont aujourd'hui inopérants. Les réseaux de transport fluvial et lacustre se singularisent par l'absence de dragage et de balisage sur les voies navigables.

Le réseau ferroviaire est en pleine défectuosité.

La plupart des routes sont en état de délabrement avancé.

Le transport aérien, qui n'assure plus la couverture nationale, se caractérise par la détérioration des infrastructures aéronautiques de soutien et par un manque de contrôle des aéronefs. Ces déficiences se traduisent par des catastrophes à répétition qui entraînent des pertes en vies humaines.

La réhabilitation des infrastructures va demander des moyens très importants. Selon la Banque mondiale, il faut au moins 5 milliards de dollars américains par an et durant

plusieurs années pour réhabiliter ces infrastructures.

## Distingués Collègues,

Face aux besoins et aux énormes potentialités dont regorge le pays, le budget de l'Etat est insignifiant. Cela est dû non seulement à la pauvreté généralisée mais aussi à une faible mobilisation des recettes. Devant cette modicité des moyens, le gouvernement a parfois tendance à réduire les dépenses relatives à la santé, à l'éducation, aux infrastructures. Le budget d'investissements continue à se caractériser par un faible taux d'exécution. Et pourtant ces dépenses sont indispensables pour lutter contre la pauvreté et assurer un développement durable au pays.

Comme vous le savez, les indicateurs sociaux de notre pays demeurent parmi les plus faibles du monde.

Les statistiques de la Banque mondiale signalent que :

- 1 enfant congolais sur 5 meurt avant l'âge de 5 ans, contre 0.87 en Afrique subsaharienne.
- 4 enfants sur 10 ne vont pas à l'école.
- l'espérance de vie est de 43 ans, contre 47 ans en Afrique subsaharienne.

- plus de 78% de la population n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 90% ne bénéficient pas d'électricité, alors que le pays dispose d'un potentiel énorme.

## Honorables Collègues,

Il devient nécessaire d'accroître les ressources budgétaires de l'Etat grâce à des réformes structurelles et législatives de l'administration fiscale et douanière.

Ces réformes devraient concerner des secteurs clés qui peuvent apporter rapidement des ressources à l'Etat. Il s'agit notamment des mines, des télécommunications, du pétrole, de la forêt, de l'électricité.

Malheureusement, à ce jour, le secteur minier ne donne pas encore les résultats attendus. Le Sénat a diligenté une Commission dont le but est de capter dans leur intégralité les recettes du Trésor public générées par ce secteur sur toute l'étendue de la République. Le rapport vous sera présenté au cours de cette session parlementaire.

Dans le domaine des télécommunications, nous rappelons au Gouvernement la mise en application des recommandations pertinentes faites par la commission d'enquête sénatoriale afin d'améliorer la participation de ce secteur au budget de l'Etat.

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 49)

En ce qui concerne le pétrole, celui-ci est porteur d'espoir. De nouveaux gisements ont été mis à jour dans la cuvette centrale et dans le Nord – Est du pays. Afin que son exploitation soit profitable à la population, le Sénat attend du Gouvernement la présentation du projet de législation devant régir ce secteur.

Il existe aussi d'énormes possibilités dans les domaines de la foresterie. Les forêts représentent près de 10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et près de 50% de celles de l'Afrique. Le pays pourrait en tirer profit.

Face à la crise énergétique, le potentiel électrique pourrait être mis à contribution en fiabilisant nos installations.

## Chers Collègues,

D'autres ressources importantes peuvent provenir des investissements directs. Force est de constater qu'en cette matière, plusieurs obstacles n'incitent pas les grandes entreprises étrangères à investir dans notre pays.

Les rapports de la Banque Mondiale signalent qu'un mauvais climat des affaires y règne. L'insécurité juridique et judiciaire ainsi que des barrières administratives découragent les investisseurs. Il appartient au Gouvernement de redoubler d'efforts afin de lever ces obstacles. Dans ce cadre, il

est important que l'adhésion à l'OHADA soit accélérée.

L'insuffisance des compétences dans certains domaines handicape aussi l'exécution des projets financés par les bailleurs de fonds. Lors de sa visite au Sénat en juillet 2008, la Directrice Générale de la Banque Mondiale était d'avis qu'il faille mettre à contribution les Congolais de la diaspora. Pour les motiver à rentrer au pays et à y travailler, ils pourraient disposer d'une rémunération et des avantages sociaux incitatifs dont une bonne partie pourrait être prise en charge par les bailleurs de fonds.

## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Sur le plan social, vous conviendrez avec moi que les conditions de vie des Congolais sont précaires. Elles se traduisent notamment par :

- le délabrement des infrastructures hospitalières et scolaires ;
- les difficultés d'accéder aux soins de santé ;
- l'absence des produits pharmaceutiques et l'insuffisance des personnels médicaux ;
- la détérioration des axes routiers ;
- le chômage et le désœuvrement de la jeunesse ;

- la précarité et les arriérés des salaires ;
- l'insuffisance de la couverture en desserte d'eau potable et d'électricité.

Au niveau sanitaire, nous rappelons la nécessité pour l'Etat de promouvoir la mise en œuvre des structures mutualistes pour l'accès de tous aux soins de santé, et d'organiser un système d'approvisionnement en médicaments pour l'intérieur du pays.

Au niveau de la politique salariale, nous espérons que cette fois-ci les prévisions budgétaires du Gouvernement prendront en compte les préoccupations exprimées par les partenaires sociaux.

Sur le plan éducatif, nous rappelons la nécessité d'initier des réformes afin de revaloriser la fonction enseignante et la qualité de notre enseignement.

## Distingués Collègues,

La situation sécuritaire, particulièrement à Kinshasa et à l'Est du pays, reste toujours préoccupante.

Dans la Ville de Kinshasa, nous assistons à l'amplification de la violence et de l'insécurité. Il est plus que temps que l'ordre public reprenne sa place.

Quant à l'Est du pays, les foyers de

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 50)

tension sont toujours en activité. On enregistre régulièrement des affrontements entre les différents groupes armés : les FARDC, le CNDP, les Mai Mai, PARECO et les FDLR. De même, dans la Province Orientale, la présence déjà décriée des Mbororo, des rebelles ougandais de l'Armée de Résistance du Seigneur et ceux du SPLA du Soudan, reste toujours à la base des tracasseries et exactions de toutes sortes contre la population.

Des efforts ont, certes, été déployés pour le rétablissement d'une paix durable à l'est de la République Démocratique du Congo. La Conférence de Goma a abouti à la signature des Actes d'Engagement, assortis d'un instrument de base pour la paix. Il s'agit du Programme Amani.

Nous déplorons, à ce jour, que les signataires de l'accord de Goma continuent à violer le cessez-le-feu. Non seulement ils se battent entre eux, mais ils s'illustrent aussi par l'augmentation de leurs effectifs en recrutant notamment les enfants. Sur terrain, la spirale de l'insécurité continue avec son cortège des malheurs, à savoir :

- la violation massive des droits humains,
- les vagues des déplacements des populations locales,
- la déshumanisation de la femme, victime des violen-

ces sexuelles qui demeurent impunies dans la plupart des cas. Sur les 15 000 cas de violences sexuelles répertoriés par les O.N.G. du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, seules 135 affaires sont traitées. La machine judiciaire doit donc se mettre rapidement en marche pour appliquer la rigueur de la loi.

Malgré les meurtrissures qui marquent les visages de nos concitoyens, ceux-ci continuent à croire au retour de la paix.

L'espérance est la sève qui permet à l'homme de se recréer, de se régénérer afin de se réengager dans cette longue route terrestre. Cet espoir, nécessaire à la quête de la paix, doit habiter notre pays et nos voisins frontaliers pour toucher du doigt les vraies causes de l'insécurité persistante dans la Région des Grands Lacs.

Le règlement de la question des groupes armés, une des causes essentielles de l'insécurité et de l'instabilité à l'Est du pays, demeure notre préoccupation constante.

La vraie démocratie est une piste de solutions à la paix et ce, dans le respect absolu du dialogue et de la tolérance. La paix, c'est aussi le respect des droits des autres.

La République Démocratique du Congo se trouve dans une situation complexe face à l'histoire,

celle de défendre son territoire et d'éradiquer les causes essentielles des foyers de tensions internes. La mise en place d'une armée républicaine, garante de la sécurité du territoire, des personnes et des biens s'impose avec acuité. Une armée disciplinée et crédible qui puisse répondre valablement à ses missions régaliennes.

La présence des forces militaires étrangères qui opèrent en toute quiétude dans notre pays peut trouver des réponses appropriées dans le cadre des organisations africaines. Nous comptons aussi sur l'apport de la Communauté internationale qui suit de près la situation.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Distingués Invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Une des innovations majeures apportées par le Constituant du 18 février 2006 dans l'organisation et le fonctionnement de la territoriale consiste en l'institution du régionalisme politique des provinces et en la consécration constitutionnelle de la décentralisation comme mode de gestion de certaines de nos entités territoriales.

Notre pays a décidé de tourner la

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 51)

page et de rompre avec son passé institutionnel. Celui-ci est caractérisé par la centralisation de tous les pouvoirs d'Etat à Kinshasa et par une approche de décentralisation hésitante.

Cette nouvelle voie choisie par le Constituant est différente de celle dont les origines remontent à l'époque coloniale et qui a traversé tous les régimes jusqu'à ce jour.

Si la centralisation a eu pour effet de concourir à asseoir l'unité et à consolider la cohésion nationales, la nouvelle réforme vient apporter les correctifs aux inconvénients générés par ce système.

Le leitmotiv de cette réforme est le développement harmonieux de la République tout entière à partir de la base, en rapprochant les centres de décisions des populations concernées. Ne dit-on pas que l'on peut gouverner de loin, mais que l'on ne peut mieux administrer que de près ?

Pour concrétiser cette option, le Parlement a voté les trois lois ci-après :

- 1° la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces;
- 2° la loi organique portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de province ;

3° la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.

La volonté de décentraliser la gestion du pays remonte à plusieurs années. Les textes ci-après en font foi :

- l'ordonnance-loi n°82-006 du 25 février 1982 portant organisation territoriale, politique et administrative de la République,
- l'ordonnance-loi n°82-008 du 25 février 1982 portant statut de la ville de Kinshasa,
- la loi n°95-005 du 20 décembre 1995 portant organisation administrative et territoriale de la République,
- le décret-loi n°081 du 02 juillet 1998 modifié et complété par le décret-loi n°018/2001 du 28 septembre 2001 portant organisation territoriale et administrative de la République Démocratique du Congo.

Ces lois avaient créé des entités territoriales décentralisées et fixé leurs compétences tout en limitant leur pouvoir de décision.

Selon l'article 7 du décret-loi

n°081/2001 du 28 septembre 2001, la province, la ville, le territoire et la commune de la ville de Kinshasa étaient des entités territoriales décentralisées. Par contre, le district, la commune autre que celle de la ville de Kinshasa, la cité, le secteur et la chefferie, le quartier, le groupement et le village étaient des entités administratives non décentralisées.

Au regard de cette loi, les animateurs de toutes ces entités sont nommés et relevés de leurs fonctions tandis que les organes délibérants ne sont que consultatifs avec compétence d'émettre des avis et suggestions.

## Honorables Sénateurs et Chers Collègues,

Afin de traduire en acte la volonté de changement, la Constitution en vigueur organise deux échelons du pouvoir d'Etat, à savoir : le pouvoir central et la province.

Les nouvelles lois déterminent, outre les échelons des compétences, les règles de fonctionnement et les modes de désignation des acteurs appelés à œuvrer pour l'amélioration du bien-être social des populations.

Elles consacrent également le principe de l'autonomie de gestion économique et financière des provinces ainsi que celle des entités territoriales décentralisées. Elles les dotent des mécanismes qui

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 52)

permettent de mobiliser davantage des ressources financières.

## Honorables Sénateurs,

Selon cette nouvelle organisation territoriale, la province et la ville de Kinshasa sont des composantes politiques et administratives du territoire de la République. Elles sont dotées de la personnalité juridique et jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources humaines, économiques, financières et techniques. Elles exercent les compétences leur dévolues par la Constitution et les lois à travers leurs institutions politiques que sont l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial.

La province est subdivisée en entités territoriales, les unes décentralisées, les autres déconcentrées.

Sont décentralisées et dotées de la personnalité juridique, la ville, la commune, le secteur et la chefferie. Sont déconcentrées et dépourvues de la personnalité juridique, le territoire, le quartier, le groupement et le village.

L'économie de chacune des trois lois se résume comme suit :

- la première loi pose les principes du fonctionnement des institutions politiques de la province et détermine leurs rapports avec le pouvoir central ;

- la deuxième loi institue une instance de concertation et d'harmonisation entre le pouvoir central et les provinces dénommées « la conférence des gouverneurs de provinces ». Ce cadre a pour mission d'émettre des avis et de formuler des suggestions sur la politique à mener et la législation à édicter par la République ;
- la troisième loi fixe les règles relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs rapports avec l'Etat et les provinces. Elle assure une répartition judicieuse des compétences entre les différentes entités permettant leur fonctionnement et leur développement harmonieux.

## Distingués Collègues,

Les entités territoriales décentralisées sont gérées par les organes délibérants et exécutifs suivants :

- le conseil et le collège exécutif urbains pour la ville,
- le conseil et le collège exécutif communaux pour la commune,
- le conseil et le collège exécutif de secteur ou de chefferie pour le secteur et la chefferie.

Leurs animateurs sont élus, excepté le Chef de chefferie qui est désigné par la coutume. Les compétences de ces organes ainsi que leurs mécanismes de fonctionnement sont définis par la dernière loi.

Il en est de même de la représentation de l'Etat et de la province ainsi que de l'exercice de la tutelle. Ainsi, les entités territoriales décentralisées sont placées sous la tutelle du Gouverneur de province. Celui-ci peut déléguer cette compétence à l'Administrateur de territoire.

La nouvelle réforme précise également les ressources des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que les règles relatives à l'exercice de leur autonomie financière.

Concernant cette autonomie, la distinction est faite d'une part entre les finances du pouvoir central et celles des provinces, d'autre part, entre les finances des provinces et celles des entités territoriales décentralisées.

Chaque province ou entité territoriale décentralisée élabore son budget tant en recettes qu'en dépenses, lequel est approuvé par l'organe délibérant compétent.

Le budget de l'entité territoriale décentralisée est intégré dans celui de la province. Ce dernier fait partie intégrante du budget de l'Etat.

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 53)

Le budget de la province tout comme celui de l'entité territoriale décentralisée est exécuté en toute autonomie. Il est soumis au contrôle de l'Inspection générale des finances et de la Cour des Comptes en sus de celui de l'organe délibérant.

En vue de renforcer l'autonomie économique et financière, la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces établit une législation fiscale provinciale pour la levée des impôts, la fixation des taxes et des droits provinciaux et locaux.

Quant aux ressources des provinces et entités territoriales décentralisées, la nouvelle législation en prévoit trois catégories, à savoir :

- les ressources propres ;
- les ressources issues des recettes à caractère national ;
- les ressources exceptionnelles.

Par ressources propres, la loi entend les impôts, les taxes, les droits provinciaux et locaux ainsi que les recettes de participation.

Les provinces sont désormais habilitées à lever les impôts par voie d'édit. Elles ont aussi la latitude de prendre des participations dans les entreprises publiques, les sociétés d'économie mixte et les associations momentanées à but économique.

S'agissant des ressources à caractère national, la Constitution prévoit la retenue à la source de 40% au profit des provinces.

Les entités territoriales décentralisées bénéficient de droit des 40% de ces recettes à caractère national allouées aux provinces. La Banque Centrale est chargée d'assurer l'exécution de ce mécanisme.

A leur demande, les provinces ou les entités territoriales décentralisées peuvent bénéficier des ressources de la Caisse nationale de péréquation pour financer des projets et des programmes d'investissement.

En tant que caisse de solidarité nationale, la caisse nationale de péréquation est alimentée chaque année à concurrence de 10% de la totalité des recettes à caractère national. Elle sert à corriger le déséquilibre de développement entre respectivement les provinces et les entités territoriales décentralisées.

Quant aux ressources exceptionnelles constituées des emprunts intérieurs, des dons et legs, il y a lieu de noter que les provinces ou les entités territoriales décentralisées peuvent y recourir pour financer leurs investissements.

Pour ce qui est des emprunts extérieurs, elles doivent se référer au pouvoir central.

## Honorables Sénateurs et Distingués Invités,

La mise en œuvre de la réforme instituée à travers les trois lois passées en revue va avoir un impact certain sur l'architecture du budget de l'Etat dans ses différentes composantes au niveau du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées. D'où, nous invitons, d'ores et déjà, le Gouvernement à prendre en compte cette donne lors de l'élaboration du projet du budget 2009.

Pour parvenir à la maximisation de différentes recettes à percevoir par les provinces et les entités territoriales décentralisées, il est nécessaire de prendre un train de mesures d'ordre législatif, administratif et financier.

Au niveau législatif, il y aura lieu :

- de procéder à la révision de la loi financière,
- d'élaborer la loi instituant la caisse nationale de péréquation, la loi portant nomenclature des taxes, droits et impôts provinciaux et locaux ainsi que la clé de répartition des recettes entre les provinces et les entités territoriales décentralisées, la loi définissant les règles de perception des taxes spécifiques.

Dans ce même registre, la mise

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 54)

en œuvre du mécanisme de la retenue à la source des recettes à caractère national au profit des provinces et des entités territoriales décentralisées nécessite l'implantation effective de la Banque Centrale du Congo dans les Chefs-lieux de nouvelles provinces.

Il sera également question, à partir de l'élaboration du planning d'installation de ces nouvelles provinces, de déterminer le coût de l'ensemble de la réforme de la territoriale.

Nous pensons que l'intervention de tout ce dispositif est de nature à permettre aux provinces et aux entités territoriales décentralisées de disposer des ressources nécessaires pour assurer leur développement.

La nouvelle réforme de la territoriale est si vaste qu'elle exige, pour être effective et opérationnelle, l'élaboration d'autres lois. Il s'agit notamment :

- de la loi fixant les limites des provinces et de la ville de Kinshasa ;
- de la loi portant organisation et fonctionnement des entités territoriales déconcentrées ;
- de la loi fixant les subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces ;
- de la loi portant organisa-

tion et fonctionnement des services publics du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées ;

- de la loi portant statut des Chefs coutumiers.

Nous tenons à rassurer l'opinion que la réforme de la territoriale ainsi engagée n'entend nullement prêter le flanc, dans son esprit comme dans sa lettre, ni à une forme subtile d'indépendance, ni à l'incitation à la sécession des provinces.

La nouvelle réforme s'inscrit strictement dans le respect des valeurs républicaines sacrées dont la souveraineté et l'unité nationales ainsi que l'intégrité territoriale en constituent le socle et le fondement constitutionnels.

Cette réforme de la territoriale engage tous les Congolais en général et les responsables politiques en particulier à rompre avec les pesanteurs du passé, le doute et la peur. Elle va permettre à notre peuple de décider, à travers ses représentants à la base, de son devenir et de jouir des avantages qu'offre la nouvelle architecture politique et administrative.

**Chers Collègues Sénateurs,**

L'arsenal de lois liées à la gestion de nos provinces ouvre la voie aux élections communales, urbaines et locales pour parachever le proces-

sus électoral amorcé. Cependant, il y a lieu de noter que la structure de la population votante a subi certaines modifications démographiques. En effet, ceux qui en 2006 avaient entre 15 et 17 ans se trouveront en âge de la majorité en 2009. Ils doivent exercer leur devoir civique. Cette réalité nécessite un nouvel exercice d'enrôlement afin de bien déterminer le nombre exact de la population votante.

Il y a donc nécessité d'actualiser les dispositions de la loi électorale en vigueur.

**Chers Collègues Sénateurs,**

J'en arrive, à présent, aux matières devant être inscrites au calendrier des travaux de notre session.

Il s'agit notamment des arriérés législatifs suivants :

- projet de loi sur l'amnistie,
- proposition de loi portant organisation et fonctionnement des entités territoriales déconcentrées,
- projet de loi sur la protection de l'enfance qui nécessitera la mise sur pied d'une Commission mixte paritaire Assemblée Nationale et Sénat en vue de l'harmonisation des divergences entre les deux Chambres ;
- projet du Règlement Inté-

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 55)

rieur du Congrès, lequel a fait l'objet des observations de la Cour Suprême de Justice ;

- la proposition de loi instituant la Commission Nationale des Droits de l'Homme, dans l'éventualité de la constitution d'une Commission mixte paritaire au cas où l'Assemblée Nationale l'adopte en des termes non identiques au texte voté par le Sénat.

Au titre de nouvelles matières au plan législatif, nous pouvons énumérer des projets de textes ci-après :

- projet de loi organique portant Code de l'organisation, du fonctionnement et des compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ;
- projet de loi organique relative à la procédure devant la Cour de Cassation ;
- projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ;
- projet de loi organique portant organisation et fonctionnement, compétences et procédures des juridictions de l'ordre administratif.

A tous ces projets et propositions de lois s'ajouteront les initiatives

que pourraient prendre certains collègues dans le cadre des mécanismes du contrôle parlementaire.

**Sur le plan politique, la physionomie de l'administration du territoire reste encore marquée par une certaine déliquescence de l'autorité de l'Etat. La décision prise par le Maire de Lubumbashi en violation flagrante des articles 12, 13 et 30 de la Constitution peut faire craindre le pire.**

Nous aurons également à examiner au cours de cette session différents rapports et documents, notamment :

- le rapport synthèse des vacances parlementaires,
- le rapport des activités interparlementaires du Sénat,
- le projet du Règlement Financier du Sénat,
- le rapport financier du Sénat,
- le rapport de la Commission d'enquête sénatoriale sur le secteur des mines.

**Chers Collègues Sénateurs,**

Notre tâche s'annonce ardue et accaparante.

Nous avons l'obligation de mobiliser toutes nos forces et énergies tant physiques, morales qu'intellectuelles afin de donner une fois de plus le meilleur de nous-mêmes.

L'objectif primordial est la quête permanente du bien-être de nos concitoyens. Telle est la mission d'élus des provinces que nous sommes.

Je déclare ouverte la session ordinaire de septembre 2008.

Je vous remercie. ■



# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de septembre 2008

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

C'est aujourd'hui que nous clôturons la session ordinaire débutée le 15 septembre 2008, session dite budgétaire.

Plusieurs points ont été inscrits à l'ordre du jour de nos travaux.

Ce qui nous a conditionnés à travailler durement tant au niveau des Commissions permanentes, des Commissions spéciales, des Commissions mixtes paritaires que des plénières.

Nos deux bureaux ont eu, quelques fois, à se concerter au sujet de certaines divergences qui ont apparu dans les textes des lois votés par les deux chambres, ceci en vue de les aplanir.

Avant toute chose, je m'en vais vous féliciter pour le travail de qualité que vous avez accompli, avec assiduité, durant cette session. Ceci, dans le respect de la mission qui nous est confiée, à savoir : légiférer, contrôler et représenter.

**Sur le plan de la législation,** nous avons voté une série de textes de lois se rapportant aux différents secteurs de la vie nationale.

## 1. Dans le domaine économique, nous avons adopté :

- La loi autorisant la ratification de l'Accord de Cotonou révisé ;

Tandis que

- Les projets de lois portant arrêt des comptes et règlement définitif du budget de l'Etat pour les exercices 2003, 2004 et 2005 ;
- Le projet du budget du Sénat pour l'exercice 2009,

n'ont pas encore été reçus par le Sénat.

Enfin, la Commission ECOFIN n'a pas terminé l'examen du règlement financier du Sénat.

## 2. Dans le domaine politique, administratif et juridique,

- La loi portant organisation et fonctionnement des entités territoriales déconcentrées a été renvoyée à l'Assemblée Nationale pour une 2ème lecture ;
- Le projet de loi sur l'amnistie concernant les faits insurrectionnels et les faits de guerre dans le Nord-Kivu et Sud-Kivu est encore en examen au niveau de la Commission Défense et Sécurité.

Sont encore en Commission à l'Assemblée Nationale :

- Le projet de loi organique portant code de l'organisation, du fonctionnement et des compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ;
  - Le projet de loi organique relative à la procédure devant la Cour de Cassation ;
  - Le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;
  - Le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement, compétence et procédures des juridictions de l'ordre administratif.
- ## 3. Dans le domaine Social, deux projets de loi sont à traiter au niveau de la Commission mixte paritaire Assemblée Nationale-Sénat. Il s'agit de :
- Projet de loi portant protection de l'enfant ;
  - Proposition de loi organique instituant la Commission nationale des droits de l'homme en RDC.

## Sur le plan de contrôle

Nous avons exercé nos prérogati-

# Allocution de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de la clôture de la session ordinaire de septembre 2008

(suite de la page 57)

ves dans le contrôle de la manière dont l'Etat gère les services qu'il est censé mettre à la disposition des populations, moyennant une rétribution, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie.

Dans cet ordre d'idées, les questions orales ont été formulées, par un collègue, à l'endroit des Administrateurs Directeurs Généraux de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) et de la REGIDESO.

Les réponses de l'un et l'autre à la plénière ont conditionné la proposition de commander une commission d'enquête à la SNEL.

## Sur le plan de représentation.

Les missions officielles effectuées à l'intérieur et à l'extérieur du pays, par les membres du Bureau et certains collègues, doivent être sanctionnées par des rapports de mission ; ceux rédigés en 2007 et 2008 sont attendus par le 1<sup>er</sup> Vice-Président qui coordonnera leur audition à la plénière.

La synthèse des rapports cumulés des vacances parlementaires de la période du 15 mars au 15 juin 2007 et du 15 Janvier au 15 mars 2008 a été auditionnée.

## La diplomatie parlementaire

J'ai participé à la conférence interparlementaire sur la Banque Mondiale, tenue à Paris en octobre 2008 ;



Le Président du Sénat

Une autre mission a eu lieu à Kigali sur le projet d'institution du Forum Parlementaire des pays de l'Afrique Centrale.

J'ai eu, en votre nom, une série d'entretiens sur le plan politique et diplomatique avec plusieurs personnalités, dont le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République Démocratique du Congo, le Directeur Pays du PNUD, le Commissaire Européen pour le Développement et l'Aide Humanitaire, le Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères britanniques, les Chefs des missions diplomatiques, dont certains arrivés fin terme.

La plupart de ces personnalités avaient comme préoccupation la situation de conflit à l'Est du pays. Dans le but de sensibiliser les dé-

cideurs sur la cause de la femme, nous avons été l'objet d'une interpellation en participant à la projection d'un documentaire cinématographique reflétant les violences faites à la femme à l'Est de la RDC, organisée par l'Ambassadeur de la Grande Bretagne sur le thème : « Un Silence Pesant ».

Une promesse a été faite de soumettre le dossier à l'étude à la Commission ad hoc du Sénat.

Pour terminer, je vous annonce d'ores et déjà la convocation de la session extraordinaire dans les tout prochains jours.

Sur ce, je déclare close la session ordinaire de septembre 2008.

Je vous remercie. ■

# Discours de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire de décembre 2008

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

La convocation de la présente session extraordinaire se fait suivant notre décision N°017/CAB/PDT/SENAT/DLL/2008 du 15 décembre 2008. Elle est conforme aux dispositions de l'article 116 de la Constitution et de l'article 75 de notre Règlement Intérieur.

L'ordre du jour fixé dans la décision susvisée comporte les points ci-après :

1. Projet de loi portant budget de l'Etat pour l'exercice 2009 ;
2. Projet de loi portant amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels commis dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ;
3. Projet de loi portant protection de l'enfant ;
4. Proposition de loi portant organisation, attributions, organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ;
5. Proposition de loi portant composition, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication ;
6. Le projet de règlement financier du Sénat.

Déposé à l'Assemblée Nationale le 27 novembre 2008, le projet du



**La Sénatrice Eve Bazaiba, Présidente de la Commission socio-culturelle**

budget 2009 est présentement à l'examen à la Commission Economico-financière et de la bonne gouvernance.

Les propositions de lois 4 et 5 sont à l'examen au niveau de nos Commissions PAJ et Socio-culturelle. Quant au projet de loi portant protection de l'enfant, la Commission paritaire mixte poursuit l'harmonisation pour permettre un vote en termes identiques.

**Chers Collègues Sénateurs,**

Avec un peu d'allant, nous pourrions adopter les lois en chantier dans le mois, et prendre les vacances, satisfaits du travail.

Sur ce, je déclare ouverte la session extraordinaire de décembre 2008.

Je vous remercie. ■



**Le Sénateur Toussaint Ekombe Mpetsi, Président de la PAJ**

# Discours de l'Honorable Président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session extraordinaire de décembre 2008

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Chers Collègues,**

Dans quelques instants, nous allons clôturer notre session extraordinaire, suivant le prescrit des dispositions des articles 116 de la Constitution et 75 du Règlement Intérieur du Sénat.

Je me félicite du travail de qualité que nous avons accompli ensemble.

A l'issue de cette session, nous avons épuisé cinq des sept points retenus au calendrier des travaux. Dans l'ordre, nous avons adopté :

1. le projet du Règlement financier du Sénat ;
2. le projet de loi portant protection de l'enfant ;
3. le projet de loi portant budget de l'État pour l'exercice 2009 ;
4. la proposition de loi portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication.

Enfin, nous avons, à travers les interpellations des Collègues

Djoli et Musendu, déclenché l'un des mécanismes de contrôle parlementaire en recevant certains membres du Gouvernement.

***Le Bureau et moi-même saisissons cette occasion pour vous renouveler nos vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de prospérité tout au long de l'année 2009, pour vous-mêmes et pour tous les membres de vos familles respectives.***

Deux points n'ont pu être adoptés :

- 1° pour raison d'opportunité, le projet de loi portant amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels commis dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu n'a pu être examiné. Ce projet de loi fait corps avec le processus Amani. Or, ce processus est actuellement

suspendu. Nairobi III se poursuit. Il va bientôt révéler ses secrets. Attendons voir !

- 2° La proposition de loi portant organisation, attributions et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle est encore au niveau de la Commission PAJ pour traitement.

**Honorables Sénateurs et Chers Collègues,**

Nous voici arrivés au terme de cette session extraordinaire.

Après un travail bien accompli, nous avons droit aux vacances pour nous ressourcer et nous reconstituer.

Le Bureau et moi-même saisissons cette occasion pour vous renouveler nos vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de prospérité, tout au long de l'année 2009, pour vous-mêmes et pour tous les membres de vos familles respectives.

Enfin, je souhaite à toutes et à tous de fructueuses vacances.

Sur ce, je déclare close la session extraordinaire ouverte le 15 décembre 2008.

Je vous remercie. ■

## Le Président français Nicolas Sarkozy au siège du Parlement congolais



Les Présidents KABILA et SARKOZY entourés des membres du Bureau du Sénat et du Président sortant de l'Assemblée Nationale

Les Présidents français et congolais à la tribune



Une vue de l'assistance





*Les Sénateurs chantent l'hymne national*

